

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**UNIVERSITE DE OUARGLA
FACULTE DES SCIENCES ET DES SCIENCES DE L'INGENIEUR
DEPARTEMENT DES SCIENCES AGRONOMIQUES**

MEMOIRE DE FIN D'ETUDE

En vue de l'obtention du Diplôme d'Ingénieur d'Etat en Agronomie

Saharienne

Option : Production Végétale

THEME

**LES ASSURANCES AGRICOLES, LE FINANCEMENT ET LE
DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DANS LA WILAYA DE
OUARGLA (Cas de la Région de Ouargla)**

Présenté par : AOUARIB Samir

Composition du jury :

Président : Dr SENOUSSE H. (Maître assistant chargé de cours Université de Ouargla).

Promoteur : M^r ZENKHRI S. (Maître assistant Université de Ouargla).

Examineur : M^r BOUAMMAR B. (Maître assistant chargé de cours Université de Ouargla).

Examineur : M^r HAFSI B. (chef service des statistiques et des comptes économiques D.S.A
de Ouargla).

Année Universitaire : 2004/2005

REMERCIEMENTS

Louange à DIEU tout puissant de m' avoir donnée le courage , la volonté et la patience pour terminer ce travail .

Mais vifs remerciement et ma profonde gratitude s'adressent à mon Enseignant et promoteur **Mr zenkhri saleh** , pour son aide , ses orientations , sa patience et disponibilité .

Je tiens à exprimer mes profonds remerciements et toute ma reconnaissance à l'égard de **Mr HAFSI Brahim** , pour son aide , ses orientations est son dévouement .je lui exprime ma reconnaissance et ma gratitude .

Mes remerciements à mon ami **CHINOUNE Ismail** , pour son aide .

Aux membres de jury, qui ont eu l'obligeance de bien vouloir examiner et juger ce travail :

MR Dr SENOUCI H.(Maître assistant chargé de cours Université de Ouargla).

MR BOUAMAR B.(Maître assistant chargé de cours Université de Ouargla).

MR HAFSI B.(chef service des statistiques et des comptes économiques D.S.A de Ouargla).

Aussi j'adresse mes vifs remerciements à messieurs :

-AOUARIB Cheikh.

-CHENINE Tahar .

-DOUDI Youssef .

-OULED SALEM Hamza .

A tous les étudiants de 17^{ieme} sans exception

Liste des abréviations

Abréviations	signification
A	
A.N.R.H	Agence Nationale des R essources H ydrauliques.
A.P.F.A	Accession à la P ropriété F oncière A gricole.
B	
B.A.D.R	Banque de l' A griculture et de D éveloppement R ural.
B.N.E.D.E.R	Bureau National d' E tudes du le D éveloppement R ural.
C	
C.A.E.C	Coopérative A gricole d' E xploitation en C ommun.
C.A.M	Coopérative des A nciens M oudjahidines.
C.E.P.R.A	Coopératives d' é levage P astorales.
C.N.C.C.S.P	Centre Nationale de C ontrôle et de C ertification des S emences et P lants.
C.N.M.A	Caisse National de la M utualité A gricole.
C.R.A	Coopérative de la R évolution A graire.
C.R.M.A	Caisse R égionale de la M utualité A gricole.
C.T	Complexe T erminal.
C.M.T	Crédit M oyen T erme
C.L.T	Crédit L ong T erme.
D	
D.A.S	D omaines A gricoles S ocialistes.
D.P.A.T	D irection de la P lanification et d' A ménagement du T erritoire.
D.S.A	D irection des S ervices A gricoles.
E	
E.A.C	E xploitation A gricole C ollective.
E.A.I	E xploitation A gricole I ndividuelle.
F	
F.D.R.M.V.T.C	Fonds de D éveloppement R ural et de M ise en V aleur des T erres par la C oncession.
F.L.D.D.P.S	Fonds de L utte contre la D ésertification et de D éveloppement du

		Pastoralisme et de la Steppe.
F.N.R.D.A		Fonds National de Régulation et du Développement Agricole.
	G	
G.P.M.V		Groupements Précoopératifs de Mise en Valeur.
	I	
I.F.P		Institut de Formation Professionnelle.
I.N.M.V		Institut National de Médecine Vétérinaire.
I.N.P.V		Institut National de la Protection des Végétaux.
I.N.R.A		Institut National de la Recherche Agronomique.
I.N.R.A.A		Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie.
I.N.R.F		Institut National de la Recherche Forestière.
I.N.V.A		Institut National de la Vulgarisation Agricole.
I.T.A.F.V		Institut Technique de l'Arboriculture Fruitière et de Vigne.
I.T.C.M.I		Institut Technique des Cultures Maraîchères et Industrielles.
I.T.D.A.S		Institut Technique de Développement de l'Agriculture Saharienne.
I.T.P.E		Institut Technique des Petits Elevages.
I.T.G.C		Institut Technique des Grandes Cultures.
	M	
M.A.D.R		Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
M.A.T.E		Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.
M.V.T.C		Mise en Valeur de Terre par la Concession.
	O	
O.M.C		Organisation Mondiale de Commerce.
O.N.M		Office National de la Météorologie.
	P	
P.N.D.A		Plan National du Développement Agricole.
	S	
S.A.T		Surface Agricole Total.
S.A.U		Surface Agricole Utile.

LISTE DES TABLEAUX

	Titre	Page
Tableau N°1	Importations de quelques produits (milliers de tonnes).....	19
Tableau N°2	Structure des importations en 2000.....	20
Tableau N°3	Balance commerciale agricole (en millions\$).....	20
Tableau N°4	La croissance démographique en Algérie (1962-2025).....	21
Tableau N°5	La répartition de la population par région en Algérie.....	21
Tableau N°6	Coopératives de services agréées au 31/12/2000.....	26
Tableau N°7	Taux d'assurance selon le type de risque.....	33
Tableau N°8	Taux d'assurance selon le type de serre	33
	
Tableau N°9	Assurance multirisques agricole	33
	
Tableau N°10	Prix de revient de l'animale en fin d'élevage	35
Tableau N°11	Elevage mené en cage ou sur batteries	35
	.	
Tableau N°12	Assurance des franchises	36
Tableau N°13	Tarif incendie et risques accessoires.....	36
Tableau N°14	Incendie récolte	37
Tableau N°15	Crédits 1999(en millier)	45
	
Tableau N°16	Crédits 2000.....	46
Tableau N°17	Crédits 2001.....	43
Tableau N°18	Evolution des crédits accordés par la BADR.....	47
Tableau N°19	Engagement de la CNMA au 31/12/2000.....	48
Tableau N°20	Le découpage administrative de la région de Ouargla	56
	
Tableau N°21	Donner météorologiques de la wilaya de Ouargla	57
Tableau N°22	Répartition de la population par branche d'activité économique dans la wilaya de Ouargla	66
Tableau N°23	Données statistiques sur le nombre association agricole	68
	
Tableau N°24	Soutien et crédit lié dans le cadre de PNDA.....	95
Tableau N°25	Action réalisé dans le cadre du crédit lié.....	96
Tableau N°26	Relation avec les assurances.....	98
Tableau N°27	Relation avec les banques	100
Tableau N°28	Répartition des enquêtes selon dégâts déclarer -remboursement	102
Tableau N° 29	Traitement des dossiers crédits BADR hors PNDA	102
Tableau N°30	Taux d'intérêt	103
Tableau N°31	Projet de projet développement	104

LISTE DES FIGURES

Figure	Titre	Page
Figure N°1	Présentation schématique de la méthodologie	12
Figure N°2	Diagramme ombrothermique de la région de Ouargla	60
Figure N°3	Climagramme D'EMBERGER de la région de Ouargla	61
Figure N°4	Action réalisé dans le cadre crédit lié	97
Figure N°5	Relation avec les assurances	99
Figure N°6	Relation avec banque	101
Figure N°7	Traitement des dossiers	103

التأمينات الفلاحية، التمويل والتنمية الفلاحية في ولاية ورقلة

الملخص

العمل المقدم يتمحور حول التأمينات الفلاحية، التمويل والتنمية الفلاحية بمنطقة ورقلة. ولقد تعمقنا خصوصا في

التأمينات. ووضعتنا في حسابنا الدور الذي يلعبه القرض في التنمية.

الاقتصاد الجزائري قام بمجهودات معتبرة في طريقه نحو استقرار الاقتصاد الكلي والتغير النوعي لهذا الاقتصاد. مبدئيا

تحت نظام التخطيط المركزي

من اجل الوصول إلى لهدف هذا البحث خصصنا جزءا عن تاريخ التأمينات الفلاحية، التمويل والزراعة بمنطقة ورقلة.

قبل الإصلاحات، البنوك الجزائرية لم تضع تاطير مؤسساتي جيد ولا خبرات مناسبة لتكون وسيط مالي فعال.

خلال سنوات التسعينيات 65% من أصول البنوك لم تكن منتجة

مع توجه الجزائر نحو اقتصاد السوق أدى إلى تغيير جذري لطريقة عمل القطاع المالي في السنوات الأخيرة

هدفنا هو إيضاح الدوافع التي تحفز التأمينات والتمويل من جهة ومن جهة أخرى العقبات التي تعترض العلاقة بين القروض،

التأمينات والتنمية الفلاحية

الكلمات الدالة: التأمينات الفلاحية، التمويل، الفلاحة، البنوك

Résumé

La présente étude fait un tour d'horizon sur les assurances agricoles, le financement, et le développement de l'agriculture dans la région de Ouargla. en s'attardant particulièrement sur les assurances, en mettant en exergue l'importance des crédit et on montrant leurs rôle sur le développement de l'agriculture.

L'économie algérienne a réalisée des efforts considérables sur la voie de la stabilisation macroéconomique et de la transformation systémique de son économie, initialement sous le régime de la planification centrale, en une économie de marché.

Pour permettre de mieux saisir les aboutissement de notre travail de recherche nous avons dressées une partie historique des assurances, du financement, et de l'agriculture dans la région de Ouargla.

Avant les réformes, les banques algériennes ne disposaient ni du cadre institutionnel approprié ni de l'expérience adéquate pour être des intermédiaires financiers efficaces. Au fil des années 1990 , 65 % des actifs des banques étaient improductifs.

Avec la transition de l'Algérie vers une économie de marché, le fonctionnement du secteur financier s'est radicalement transformé ces dernières années.

Notre objectif est de mettre en évidence les atouts qui favorisent les assurances et le financement d'une part et d'autre part les contraintes qui freinent le crédit et les assurances en relation avec le développement agricole.

Mots clés : Assurance , Financement , Agriculture , crédit , Banques

**Agricultural insurance , finance and agricultural developpement in the AREA
of Ouargla
Summary**

The present study makes a review on the agricultural insurances, the financing, and the development of agriculture in Ouargla region . by giving a particulary importance on insurances, Showing the importance of the credit and their role on the development of agriculture.

The Algerian economy has realized considerable efforts on the way of macroeconomic stabilization and the systemic transformation of its economy, initially under the mode of central planning, in a market economy.

To allow to better interstand the result of our research , we drew up a historical part of the insurances, financing, and agriculture in the region of Ouargla.

Before reforms, Algerian banks had neither the suitable institutional framework nor the adequate experient to be an effective financial intermediaries. During the 90 's , 65 % of the bank credits were unproductive.

With the transition of Algeria to a market economy, the operation of the financial sector has radically changed these last years.

Our objective is to highlight the assets which support the insurances and financing on the one hand and on the other hand the constraints that slow down the credit and the insurances in relation to the agricultural development.

Keys words: Insurance, Financing, Agriculture, credit, Banks

SOMMAIRE

CHAPITRE N°1 : PROBLEMATIQUE ,METHODOLOGIE D'APPROCHE ET CADRE CONCEPTUEL

1-PROBLEMATIQUE

2-METHODOLOGIE D'APPROCHE

3-DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS DE BASE

PREMIERE PARTIE : RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

CHAPITRE N° 2 ETAT DE L'AGRICULTURE EN ALGERIE

1- LES PRINCIPALES REFORMES AGRICOLES :

2- LA SITUATION DE L'AGRICULTURE ALGERIENNE :

3- LES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES :

4- LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET INTERPROFESSIONNELLES :

CHAPITRE N°3 :LES ASSURANCES AGRICOLES, LE FINANCEMENT EN ALGERIE

1- LES ASSURANCES AGRICOLES :

2-LE FINANCEMENT:

DEUXIEME PARTIE : ETUDE D'UN CAS (LA REGION DE OUARGLA)

CHAPITRE N° 01 : PRESENTATION DE LA REGION DE OUARGLA

1-LE MILIEU PHYSIQUE :

2-LE MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE :

3- ENVIRONNEMENT AGRICOLE DANS LA REGION DE OUARGLA :

4- LES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLES DANS LA REGION DE OUARGLA :

CHAPITRE N°02 : RESULTATS ET DISCUSSIONS

1-L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUÊTE AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION :

2-ANALYSE DES RESULTATS D'ENQUETES AU NIVEAU DES EXPLOITATIONS :

CONCLUSION GENERALE

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANNEXES

CHAPITRE N°1 : PROBLEMATIQUE , METHODOLOGIE D'APPROCHE ET CADRE CONCEPTUEL

1-PROBLEMATIQUE :

L'Algérie se trouve aujourd'hui confrontée à la difficile adéquation , d'une part une population en croissance rapide avec 700.000 personnes supplémentaires par ans, et d'autre part la protection et la valorisation de ses ressources.

Les ressources naturelles agricoles sont limités et mal réparties : les 230million d'hectares qui constituent le territoire national , se repartissent en 200 million d'hectares de désert, 15million d'hectares des parcours steppiques ,7.5 à 8 million d'hectares de surface agricole utile(S.A.U) et 5million d'hectares de forêts et de maquis (**M.E.A.T.,1996**).

Sous l'effet conjugué du relief , du climat, l'espace agricole algérien s'avère donc très limiter , la S.A.U qui représente aujourd'hui 0.22 ha par habitant n'en représentera plus que 0.18 ha par habitant en 2010.

L'Algérie figure toujours parmi les pays les plus importateurs mondiaux des produits agricoles et alimentaire. Le gouvernement a établi un plan d'action visant à assuré la sécurité alimentaire et à équilibrer la balance agricole du pays d'où la mise en œuvre du plan national de développement agricole par le ministère de l'agriculture (**BADR .,2003**).

Conscient des enjeux inéluctables , notre pays et à travers la politique clairvoyante de ces dernières années, sait qu'elle n'a pas d'autre alternatives que celles des réformes et d'orientations vers l'économie de marché et la mondialisation, avec comme corollaire , la privatisation d'entreprises publiques et le développement du secteur privé (**ZENKHRI .,2002**)

Le secteur agricole algérien a connu deux périodes principales d'approvisionnement financières par le système bancaire.

période coloniale : Le secteur bancaire, pendant cette période était constitué en grande partie de succursales et d'agences des grandes banques françaises. Il concerne principalement le crédit aux exploitations du secteur agricole.

Le secteur bancaire de cette période était essentiellement composé, de la banque d'Algérie (1851 sous forme d'institution privé, nationalisé en 1946), de la banque commerciale, banque populaire (spécialisé dans le petit commerce), de structure spécifiques au crédit agricole, les caisses de crédit agricole mutuel(C.A.C.A.M)1935, (crédits de campagne).

Les sociétés agricoles de prévoyance(S.A.P) 1952 , pour fonction à la fois l'octroi de crédits à court et moyen terme.

Après l'indépendance , en 1962 le système bancaire algérien est passé par un processus qui s'est réalisé en plusieurs étapes.

Etape de la souveraineté 1962-1963, naissance du trésor public au mois août 1962 (crédits d'équipement au secteur agricole autogéré)

Etape des nationalisations 1966-1967. nationalisation des banques étrangères , qui donneront naissance à la banque nationale d'Algérie BNA en juin1966 (financement et du soutien au secteur agricole)

Etape de la restructuration organique1982-1985, mise en oeuvre à partir de l'année 1982 pour l'ensemble des entreprises du secteur public , il a touché également le secteur bancaire. Et a donné naissance à une nouvelle banque .

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural -BADR- dont la principale vocation le financement du secteur agricole et du secteur agro-industriel , censée de fournir un meilleur encadrement et de faciliter l'octroi des crédits aux exploitations agricoles, et par la même fournir un soutien technique adapté au secteur agricole(**BEN MALEK .,1999**).

Depuis la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit en 1990, le financement bancaire de l'agriculture a été insignifiant malgré une décision, en 1995, de bonification des taux de crédit agricole, ramenés alors dans une fourchette de 6 à 8%, bien en dessous des taux élevés pratiqués à ce moment là.

Mais la suppression de la garantie de l'Etat pour les anciens domaines autogérés a amené la B.A.D.R à exiger des garanties réelles que les E.A.C et E.A.I ne pouvaient pas donner (le titre de jouissance de la terre délivré par les autorités n'a jamais été rendu pratiquement cessible, donc saisissable) et que les agriculteurs privés ne voulaient pas donner (pour diverses raisons), sauf une infime minorité d'entre eux.

Cet état de fait a poussé les autorités à créer le Crédit Agricole Mutuel en 1995 dans l'espoir de voir, d'une part, les agriculteurs souscrire suffisamment de parts sociales pour capitaliser les caisses mutuelles et, d'autre part, de déposer leurs disponibilités dans ces caisses afin de financer leurs activités. Cet espoir a été déçu : les souscriptions ont été très faibles (la part sociale n'est que de 2000 DA) et les agriculteurs ne se sont pas « bancarisés » en masse.

Les fonds propres de la C.N.M.A ne montent qu'à environ 659 millions de dinars (dont seulement à peine 9% représentent les parts sociales souscrites par les adhérents).

Bien que , les caisses de Crédit Mutuel aient reçu l'autorisation d'effectuer des opérations de banque en 1995, il leur a fallu plusieurs années pour mettre en place les procédures et former le personnel.

Ce n'est qu'en 2000, grâce à la nouvelle politique de relance de l'agriculture par l'utilisation massive de fonds publics (F.N.R.D.A et F.M.V.C) gérés par la C.N.M.A, que celle-ci et ses Caisses régionales ont commencé à accorder du crédit, quasi exclusivement aux agriculteurs bénéficiaires des aides de l'Etat, soutenant les investissements et l'intensification des systèmes de cultures.

L'année 2000 a vu aussi la Caisse Nationale du Crédit Mutuel être dotée d'une direction élue par les représentants des agriculteurs adhérents aux caisses régionales (jusqu'alors les membres de la direction de cette Caisse étaient nommés par les autorités administratives compétentes). Les nouveaux dirigeants se donnent comme tâche prioritaire la sensibilisation des agriculteurs pour qu'ils adhèrent à la C.N.M.A avec le maximum de parts sociales et y déposent leur fonds disponibles. Mais les activités de la C.N.M.A, comme celles des autres banques, ne se développeront de façon conséquente que si elle arrive à offrir d'avantage de services bancaires à ses clients en essayant de déterminer les besoins de ces derniers (**I.N.R.A.A ., 2001**).

Parallèlement, et sur une courte période , le système bancaire à connu de profonds changements de nouvelles lois l'ont orienté vers une logique de compétition et de concurrence avec , pour but l'émergence d'un ensemble moderne et performant avec une emprise directe sur les réalités nationales, régionales et internationales (**BOUYACOUB .,2001**).

En effet, les réformes engagées peuvent être considérées comme une manifestation forte de la volonté politique d'apporter des solutions aux problèmes ayant jusque là freinés le développement , en général et en particulier , celui de notre système bancaire qui n'est pas du tout en diapason avec les efforts et les aspiration du pouvoir public

C'est dans cette panoplie de réformes et d'engagement dans l'économie de marché que la nouvelle politique nationale encourage l'investissement en mettant à disposition un ensemble de mesures incitatives dont les crédits constituent la pièce angulaire du processus .

L'agriculture est considère comme étant un secteur prioritaire non seulement dans le cadre de la relance économique , mais également au vu des échéances qui attendent le pays, particulièrement après la ratification du traité avec l'union Européenne et la penchante adhésion à l'O.M.C(**ZENKHRI .,1998**) .

Dans le cadre du programme d'ajustement de l'économie nationale, le secteur de l'agriculture a entrepris une série de réformes entamées à la fin des années 80 avec notamment la libéralisation du commerce intérieur et de commerce extérieur , celle des prix des produits agricoles et la suppression des subvention aux intrants agricoles (**BADR ., 2003**).

L'agriculture est un secteur fondamentale en Algérie , pays à tradition rurale , elle remplit en effet plusieurs rôles notamment au plan environnemental et social , il l'emploi 21% de la population active et contribue à hauteur de 12% au PIB (**BADR .,2003**).

Durant la dernière décennie , le secteur agricole a enregistré une croissance de l'ordre de plus de 4 % (**B.A.DR ., 2004**).

Les banques et les services d'assurances en Algérie sont généralement accusées de constituer des entraves non seulement au bon déroulement des transactions courantes des différents opérateurs, mais également à la relance de l'activité économique. Les banques et les services d'assurances sont ainsi considérées parmi les institutions qui enregistrent d'importants retards dans le processus général, actuellement engagé, de modernisation et de développement des structures de l'économie.

Les banques et les services d'assurances ont subi maintes critiques sur leur mode de gestion et leur comportement, notamment en matière de crédit, et ce même pendant la période antérieure de planification centrale. Néanmoins, dans la phase actuelle qu'on peut caractériser comme phase de transition d'une économie à gestion centralisée vers une économie de marché, il semble être exigée accélération de leurs programmes de restructuration et l'adaptation de leurs performances aux besoins de la demande

Les caisses mutuelles assument l'assurance des biens transférables et des biens non transférables contre les risques et différent dégâts. Sont dotées d'outils réglementaires idéales. Leur actions sur terrain demeures très en dessous des

espérances, les opérateurs locaux faut-il le dire sont diminués de la culture d'assurer leurs biens contre le risque.

Les institutions bancaires font remarquer, de leur côté, qu'il est au préalable indispensable de clarifier la démarche en matière de restructuration bancaire, que les moyens techniques et humains suffisants puissent être engagés, et que, par ailleurs, l'organisation d'un environnement adéquat soit sinon parachevée du moins suffisamment avancée : redéfinition des relations avec l'Etat actionnaire, clarification de la politique de privatisation, mise en oeuvre de la restructuration des entreprises publiques déficitaires et fortement endettées, fonctionnement de la Bourse et du marché financier en tant que source alternative de mobilisation de capitaux.

En fait, la problématique du système bancaire en Algérie peut être rapprochée de celle " des pays réformateurs qui cherchent à remédier aux insuffisances du système bancaire et se heurtent à un aspect particulièrement épineux d'une économie de transition. Le succès des réformes économiques dépend de la santé du système financier ; mais la réforme de ce dernier est indissociable des autres réformes, et en particulier la stabilisation macro-économique, la restructuration des entreprises et la mise en place des institutions juridiques nécessaires. Bien souvent, les pays en transition restent passifs devant ce dilemme, de sorte que les réformes financières prennent du retard.

En outre, se pose le problème quant à la manière d'aborder la réforme du système bancaire et du rôle de l'Etat propriétaire et autorité de régulation.

Faut-il utiliser les fonds publics pour renflouer les banques d'Etat sur endettées au risque de les inciter à continuer de compter sur l'aide de l'Etat ? Ou bien faut-il faire table rase en encourageant la création rapide de nouvelles banques, et éventuellement la liquidation des anciennes.

Qu'ils choisissent une méthode plutôt que l'autre ou les deux à la fois, il est clair que les pouvoirs publics ont un rôle crucial à jouer dans le développement d'un secteur financier stable et dans la réglementation de ses activités.

Telle est la situation de nos banques garantes de prêts . qui subissent les conséquences des hésitations et du manque de clarification dans les objectifs et la démarche des réformes.

En fin, il faut souligner que, c'est après la crise économique mondiale de 1929 , qu'il y'a eu changement du point de vue quant à l'importance des banques, des assurances et du secteur agricole . En effet , c'est par le biais de l'application de plans et programmes étudiés particulièrement dans le secteur de l'agriculture , toute en réservant les moyens financiers nécessaire ainsi que des mesures de crédits et autres tels que les assurances , les garantis d'investissements ...etc.

Pour notre pays, et depuis l'indépendance, ce n'est qu'après 61 ans de la crise économique mondial,. 36 ans de l'indépendance et la décennie sanglante, obscure des années 1980 et 1990, que l'Algérie à définitivement elle aussi changée son point de vue, elle a œuvrer avec le FMI, la banque et les organisation mondiales , ratifier des conventions autrefois tabous

Toutefois, et malgré tous ces efforts : les problèmes d'approvisionnement , de commercialisation et de distribution , ainsi que ceux de la simple transformation demeurent posés, tout comme nous continuons de constater l'inefficience de notre agro-industrie , en dysfonctionnement avec la production agricole et les insuffisances du système financier ;

- les ressources humaines, au même titre que toutes les autre ressources, physiques, végétales et hydrauliques, ne sont pas croisées et confrontées avec les différentes contraintes et potentialités. pour ce faire , il est indispensable indépendamment de l'évolution globale de la population d'examiner ensuite sa répartition régionale.

- Les périodes antérieures ont accumulé d'autre contraintes au niveau des équipements socio-éducatifs et de l'emploi.

- Les mesures conjoncturelles initiées et mises en œuvre à des périodes déterminées pour améliorer le fonctionnement de l'économie nationale se sont avérées inefficaces d'où la nécessité encore d'une réflexion approfondie pour la redéfinition du mode et des formes d'intervention de l'Etat, dans la perspective du passage à l'économie du marché, à notre avis seule voie et seule alternative inéluctable possible.

-La contradiction est d'autant plus à relever pendant cette période de gestion administrative de l'économie, l'ensemble de la société attend une alimentation régulière, de qualité et à bas prix, des conditions de travail et de vie plus favorables puisque la manne pétrolière (opportunité qui vient sauver) est importante et le pays est en meilleure position économique jamais connu depuis l'indépendance.

Le secteur agricole qui est le notre nécessite plus que jamais une intervention permanente de l'Etat, pour le conforter l'avantage, dans son rôle stratégique découlant du « contrat social » qui lie les producteurs agricoles à la collectivité nationale par la Consolidation des mesures incitatives lucratives et pécuniaires du PNDA, PNDR et créer d'autres. L'agriculture est une affaire d'Etat est il estimé.

L'agriculture saharienne nécessite de gros moyens financiers de part l'importance des investissements nécessaires, surtout pour la mobilisation de l'eau et la lutte contre les phénomènes naturels tels la salinité et la désertification. Néanmoins, l'agriculture saharienne connaît des difficultés dans son fonctionnement et n'arrive pas dans ces différents segments, à réaliser ses potentialités.

Le secteur privé joue un rôle fondamentale dans le développement économique de pays. Il appartient à présent au secteur privé algérien de se positionner réellement en vecteur du développement économique, il devra profiter d'une conjoncture particulièrement favorable sur le plan financier ainsi que de la disponibilité des banques publiques algériennes pour accompagner financièrement sa mise à niveau et participer à l'amélioration de sa compétitivité nationale.

En fin , les crédits , les assurances , les banques , banquiers ...etc. sont dans une certaine mesure , le produit d'une bureaucratie d'un système longtemps marqué du sceau de l'injonction politico-administrative , Et certains réflexes , nés du poids des habitudes négatives , continuent d'entraver l'évolution des relations dans tous les sens . Aujourd'hui le capital d'erreurs , peut être parmi les principaux facteurs de non retour , il peut ainsi contribuer à la réussite des réformes pour peu , que l'engagement soit total à tous les niveaux.

C'est avec autant de problèmes. Contradictions, réformes et acquits , que se pose la problématique des crédits et celle des assurances agricoles non seulement dans la région d'études mais à l'échelle nationale.

Et c'est à travers cet état de lieu qu'en découlent les deux hypothèses suivantes:

Hypothèse 1 :

La politique de l'Etat pour atteindre ses objectifs d'accroissement de la production doit mettre à la disposition des producteurs un crédit bancaire abondant facile à obtenir .

Hypothèse 2 :

L'essor des assurances agricoles est subordonné à la mise à niveau des exploitations agricoles .

2- METHODOLOGIE D'APPROCHE

L'étude des assurances, prêts bancaires et le développement de l'agriculture dans la région d'étude a été menée selon deux étapes essentielles.

2.1-Première étape

étude bibliographique et approche des structures technico-administrative. Cette étape nous a permis de mettre à profit les éléments d'informations disponibles et nécessaire à savoir : ouvrages de presse, cartographie, questionnaires d'enquête, données statistiques, études et thèses, rapports, et bilans.....et d'effectuer des prises de contacts au près de la DDA, D.S.A, Subdivisions, C.D.A.R.S, CAW, ANRH, DPAT, CRMA, BADR, BNA....

2.2 -Deuxième étape

Dans cette deuxième étape nous avons mené deux enquêtes :

- Enquête technico-administrative au près des D.S.A, Subdivision, C.D.A.R.S, CRMA, BADR, BNA, Subdivisions de l'agriculture la DPAT...CAW, ANRH...
- Enquête sur terrains en deux formes
- Une première enquête rapide (pré enquêtes) réalisée dans 68 exploitations agricoles.
- Une deuxième enquête approfondie (suivi socio techno économique) dans les mêmes 68 exploitations.

Dans cette deuxième partie nous avons élaboré les questionnaires d'enquêtes et nous avons testés puis, menés des enquêtes de terrains au niveau des exploitations retenues. A travers les trois dairates de la région d'étude. Dira de : Ouargla, Sidi Khouiled, et N'Goussa. Les enquêtes réalisées sont approfondies de type suivi socio techno économique

2.3-Objectifs recherches

- avoir une estimation sur le terrain l'état d'avancement des projets financés
- vérifier si possible sur terrain la concordance entre les financements et réalisations

- Caractérisé de la place des assurances dans la région de Ouargla
- Caractérisé de la place des financements dans la région
- valorisé toutes les informations disponibles nécessaires à une évaluation des impacts des assurances et des financements sur le développement agricole
- faire apparaître la relation entre les assurances et les financements

- recommandations et perspectives avenir pour les assurances et les financements

2.4-Le choix de la région :

L'accomplissement de ce travail dans la région de Ouargla, répond bien à nos objectifs, puisque c'est dans cette région que sont implantées les structures technico- administratives, services de banque et d'assurance, et c'est dans cette région que les systèmes de production en place offrent du les meilleurs atouts pour profiter du financement et pour assurer les bien.

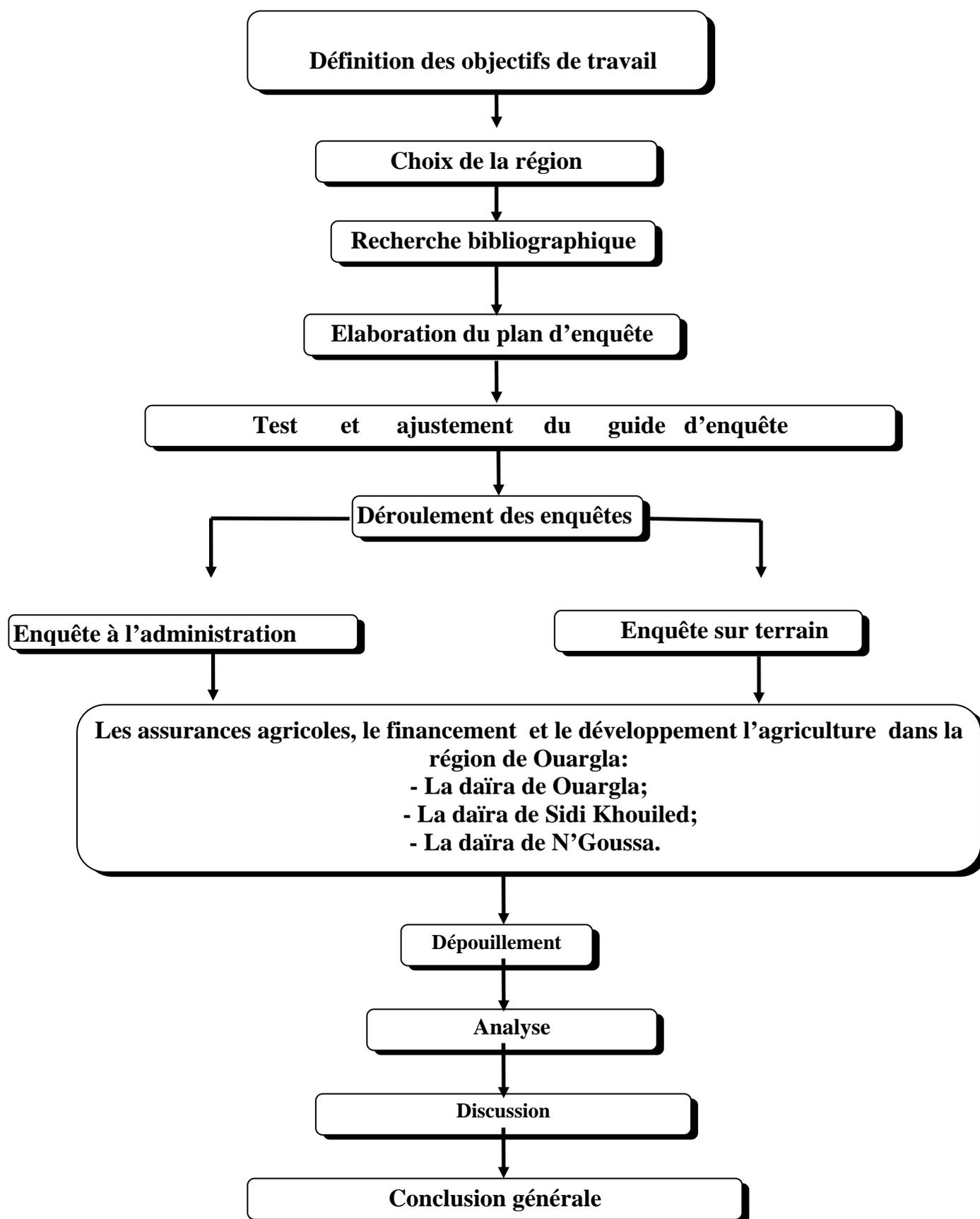


Figure N°1 : Présentation schématique de la méthodologie

3-DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS DE BASE :

Les concepts de base sont nécessaires pour cela , ils sont proposés au début du document à fin de permettre à chaque utilisateur de prendre connaissance de leur contenu , avant de passer à une lecture attentive.

3.1- Crédit :

prêt accordé par une banque à un client qui s'engage à rembourser les sommes prêtées aux échéances et à payer des intérêts pour rémunérer le service bancaire (LAROUSSE AGRICOLE . , 1984) .

3.2 - Assurance :

contrat par le quel un organisme (l'assureur) s'engage , moyennant une prime annuelle (ou cotisation) , au versement à une personne ou à un autre organisme(l'assuré) d'une indemnité convenue à l'avance lorsque se réalise un risque déterminé (LAROUSSE AGRICOLE .,1984).

3. 3-Les prêts :

peuvent prendre des formes multiples. Le capital des entreprises est habituellement financé d'emprunts à long terme sous forme d'actions, d'obligations et de crédits bancaires ordinaires. Les prêts dont bénéficie une société figurent au passif du bilan en tant que dettes à long terme et pour leur valeur de remboursement L'un des critères des investisseurs (ENCARTA .,2004).

3. 4- Exploitation agricole :

Dans le langage courant . c'est un ensemble de terres , bâtiments et cheptel mort ou vif , c'est une unité de production dont l'activité principale est de production des organisme végétaux ou animaux (LAROUSSE AGRICOLE .,1984).

3. 5- La mise en valeur :

La mise en valeur , c'est une action de développement des ressources naturelles d'un pays ou d'une région , La mise en valeur consiste à une combinaison d'un

nombre de facteurs naturels existants dans ces régions (sol , potentialité hydrique , énergie ...etc.).(LAROUSSE AGRICOLE ., 1984).

3. 6- Développement agricole :

progrès de l'agriculture et des agriculteurs dans les domaines économiques ,techniques et sociale, mais aussi ensemble des moyens et des organisme qui contribuent à la diffusion des progrès techniques dans les compagnes.

Le développement agricole a pour mission de permettre aux agriculteurs de maîtriser eux mêmes l'évolution de leur exploitation et de leur milieu, ainsi que d'améliorer leurs revenus et leur conditions de vie,(LAROUSSE AGRICOLE .,1984).

3. 7-Financement :

Le financement est un facteur très important dans les processus de production , il se caractérisé par les flux et les fond ou l'approvisionnement en matière première entre l'établissement de financement (bayer de fonds) et l'activité et le secteur bénéficiant d'un tel financement , et il se peut que l'objectif final est l'investissement et l'expansion des activités quelque soit le secteur et l'activité productif ou autre et il se peut que la vision de ce financement est la gestion ,le maintien du degré de production du secteur bénéficiaire.

Ce financement généré généralement des effets économiques et sociaux , car il permet aux agriculteurs d'exploiter leurs terres et l'octroi des semences et des insecticides et équipements agricoles(BOUNAOUA .,2002).

3. 8- Système agraire :

Par système agraire , nous entendons l'ensemble des relations de production et d'échange que la société locale entretien avec le territoire quelle met en valeur et avec le système social dont elle dépend (BOUAMMAR .,2000).

3. 9- Exploitant agricole :

Personne dont l'activité professionnelle , consiste à mettre en valeur une exploitation agricole (LAROUSSE AGRICOLE .,1984).

CHAPITRE N° 2 ETAT DE L'AGRICULTURE EN ALGERIE

L'agriculture a été le secteur qui a réalisé le taux de croissance le plus élevé en 2003 la croissance en volume de la valeur ajoutée agricole , estimée à 17 % a pour origine d'une part , la forte pluviométrie enregistrée et d'autre part , les premiers effets du plan national de développement agricole (PNDA) et du plan national de développement rural et agricole (PNDRA). **(B.A.D.R ; 2004).**

L'objectif fondamentale assigné au secteur agricole , de nourrir la population et d'assurer une sécurité minimale des approvisionnements alimentaires du pays , peut être réalisé , car la dépendance alimentaire n'est pas une fatalité pour l'Algérie.

L'agriculture continue à être caractérisée par des productions et des rendements faibles par rapport aux possibilités , une dégradation continue des ressources naturelles (sols et couvert végétale) et une mobilisation insuffisante des ressources en eau , tout cela se traduisant par des revenus agricoles –relativement faibles en moyenne –qui ne permettent pas à une très grande majorité des agriculteurs d'améliorer leur niveau de vie et d'investir. **(INRA ,, 2001).**

1- LES PRINCIPALES REFORMES AGRICOLES :

Après l'indépendance, le secteur agricole devait contribuer avec efficacité au développement général du pays. Pour cela plusieurs réformes agricoles ont été mises en place pour atteindre cet objectif.

Le secteur agricole s'est caractérisé de 1962 à 1966 par une dégradation des conditions de production, conséquence d'un héritage colonial largement connu, la période visant à la transformation du monde rural et son intégration dans le développement économique et social du pays **(KEBAILI., 1995)**.

1.1- La Révolution agraire :

Selon (**KEBAILI .,1995**), la période 1967-1978 a connu des changements dans les structures agraires; dont les plus importants se situent au niveau de l'application des textes portant révolution agraire à partir de l'ordonnance n°71-73 du 08/11/71. Cette mesure qui entre dans le cadre de la dynamique de la révolution socialiste, visait à une juste répartition de cette richesse que représente la terre, et à l'élimination des disparités dans le monde rural ainsi ont été créés :

-C.A.P.R.A (Coopératives de la Révolution Agraire) : la création de près de 6.000 Coopératives de la Révolution Agraire sur près de 1100 000 hectares de S.A.U a constitué le point de départ d'une réorganisation des structures d'appui.

-C.A.E.C (Coopérative Agricole d'Exploitation en Commun) qui impliquent l'exploitation collective des moyens de production, chaque coopérateur conservant le lot qui lui a été attribué;

-G.P.M.V (Groupements Pré-coopératifs de Mise en Valeur) sur les terres non directement productives;

-C.É.P.R.A (Coopératives d'Élevage Pastorales) sur près de 600 000 hectares de parcours.

Ces mesures ont concerné près de 100.000 attributaires, chiffre qui n'a pas cessé de diminuer pour atteindre 80.000 à la fin de 1981 à cause des désistements enregistrés.

Des carences remarquables enregistrées lors de l'application de la révolution agricole sont citées comme suit :

-La mauvaise application des textes;

-Le choix parfois inadéquat de l'assiette foncière (les nationalistes choisissaient les terres qu'ils voulaient conserver) ;

-l'insuffisance de sensibilisation et de vulgarisation;

-La faiblesse des avances sur revenu consenties aux attributaires.

Celles-ci ont été les points faibles de cette mesure, ce qui a entraîné un sentiment de frustration chez les coopérateurs provoquant de nombreux désistements et parfois l'abandon pur et simple du capital productif nationalisé (**KEBAILI ., 1995**)

1. 2- Le secteur autogéré :

Ce secteur comprend les domaines autogérés issus des décrets de Mars 1963 et les **C.A.M** (Coopératives des Anciens Moudjahiddines) durant la période 1967-1978. Ce secteur a subi peu de bouleversement dans les secteurs, les 2.080 unités ont vu dans un déficit chronique avec un environnement trop souvent pénalisant, et un encadrement inexistant soumis à d'incessantes mesures et de directives. Ce secteur était vidé de son esprit autogestionnaire et les producteurs devenaient des simples salariés.

En 1980 la restructuration de ce secteur a été entreprise, elle visait au remodelage foncier en vue de parvenir à la création des unités économiques viables. Cette action a permis la création de près de 3.200 unités de productions. Elle est accompagnée d'un effort d'encadrement : environ 2.000 ingénieurs, 4500 agents comptables et 1.900 mécaniciens ont été directement affectés aux unités de productions. Il a été prévu aussi la mise en place d'outils de gestion, et la participation à l'élaboration des plans de production des travailleurs et des unités

(KEBAILI ., 1995).

A partir de 1987, la décision de dissolution des (D.S.A) a été prise pour les remplacer par les Entreprises Agricoles Collectives et Individuelles (E.A.C et E.A.I).

1.3-Le secteur privé :

Le secteur privé se caractérise par l'existence d'exploitations hétérogènes et morcelées qui peuvent être classées en trois catégories :

-L'exploitation familiale de subsistance : petits exploitations avec des techniques traditionnelles de culture et ou l'autoconsommation des produits occupe une place fondamentale;

-L'exploitation familiale marchande disposant d'un capital productif et dont un surplus est dégagé pour son écoulement sur le marché;

-L'exploitation moderne caractérisée par l'emploi de techniques modernes et des investissements à partir du surplus dégagé par l'exploitation.

Il n'y a pas de limite précise entre ces types d'exploitation, mais un passage progressif d'un type à un autre.

D'après **OUSMAN (1994)**, en 1982, il a été décidé de procéder dans le secteur public à une restructuration dont le but est de constituer à partir des exploitations autogérés et celles de la révolution agraire existantes, des exploitations économiquement viables, ainsi furent de nouvelles exploitations appelées Domaines Agricoles Sociales (D.S.A).

Ces derniers n'ont pas survécus pour cause d'une mauvaise approche qui a reconduit les mêmes erreurs du passé.

A partir de 1987, la décision de dissolution des (D.S.A) a été prise pour les remplacer par les Entreprises Agricoles Collectives et Individuelles (E.A.C et E.A.I). Cette restructuration s'appuie sur le fait que les agriculteurs ont assez du mal à produire collectivement et préfèrent l'exploitation individuelle.

1.4 -L'accession à la propriété foncière agricole (A.P.F.A) :

il s'agit de la mise en valeur de nouvelles terres, dans le cadre de l'A.P.F.A, grâce à la loi 18/83, qui a permis la création de périmètres irrigués, en tenant compte essentiellement de la disponibilité de ressource en eau..

Les nouvelles plantations sont faites dans des zones où tous les paramètres techniques spécifiques à l'agriculture saharienne ont été étudiés. Cependant une connaissance préalable parfaite, de l'écologie du milieu et de la structure socio-économique, qui repose essentiellement sur le choix d'un site, et qui prend en considération les principaux facteurs suivants :

- Les sources en eau ;
- Le climat ;
- La pédologie ;
- La topographie ;
- La nécessité du drainage et les zones de rejets ;
- Les infrastructures existantes (route, lignes électrique...etc.) ;
- Les coûts d'investissement (**BRADAI ., 2002**).

2- LA SITUATION DE L'AGRICULTURE ALGERIENNE :

Malgré, la mise en place des plusieurs réformes de développement agricole, l'Algérie ne suffit à ses besoins alimentaires qu'à hauteur de 55%, présentant aussi un budget destiné à l'importation de produits agricoles parmi les plus importants au monde (I.N.R.A.A., 2001).

La contribution de l'agriculture au P.I.B (Produit Intérieur Brut), est passée de 12,9% en 1967 à 9,88% en 1987 à 11,15% en 1988 à 10,45% en 1999 et à 12% en 2000 (M.A.D.R., 2001).

Les principaux facteurs à l'origine de la régression de l'agriculture algérienne peuvent être les suivants :

2.1- La situation alimentaire de pays :

Bien que les données fiables sont insuffisantes pour la mesurer globalement, le taux de satisfaction de la consommation alimentaire par la production nationale s'est détérioré en 2000, compte tenu de la mauvaise année agricole. Pour satisfaire le marché local, en blés, légumes secs, le lait et ses dérivés et même les viandes rouges, leurs importations s'accroissent (tableau N°1). Que les années sont bonnes ou mauvaises, on peut estimer que les importations satisfont entre 50 et 75 % de la ration calorique moyenne (I.N.R.A.A., 2001).

Tableau N°1 : Importations de quelques produits (milliers de tonnes)

Produits	1999	2000*
Blés	4403	5201
Farine semoule	41	17
Légumes secs	141	156
Viandes rouges	22	118
Sucre	843	845
Huiles et graisses	469	456
lait et dérivés	208	215

Source : (I.N.R.A.A., 2001).

La structure des importations alimentaires reflète les dépendances principales du pays en matière d'alimentation. Elle est, en effet, dominée par les importations de céréales et dérivés, suivies par celles du lait et de ses dérivés et par celles de sucre et d'huiles (tableau N°2)

Tableau N°2: Structure des importations en 2000

Importations alimentaires : 28,7% sur total importations	
Animaux vivants 0,6%	} Sur importations alimentaires
Céréales, farines, semoules 42,9%	
Lait et dérivés 16,5%	
Sucres 8,7%	
Graisses et huiles 8,2%	

Source : (I.N.R.A.A., 2001).

La balance commerciale agricole, montre comment le faible niveau de la satisfaction de la demande alimentaire par les productions locales ne se trouve pas compenser par des exportations agricoles et alimentaires suffisantes. Celle-ci, depuis le début des années soixante dix, n'ont couvert qu'une partie négligeable des importations de même nature (**tableau N°3**).

Tableau N°3 : Balance commerciale agricole (en millions\$).

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
Importations	2133	1938	2150	2154	3005	2699	2603	2545	2494	2687	2552
Exportations	100	112	121	133	66	149	163	58	52	105	34
Solde	2033	1826	2029	2021	2939	2550	2440	2487	2442	2582	2518
Taux de couverture (%)	4,7	5,8	5,6	6,2	2,2	5,5	6,3	2,3	2,1	3,9	1,3

Source : (I.N.R.A.A., 2001).

2.2- Le poids de la croissance démographique :

La forte croissance démographique de la population algérienne (tableau N°4), et sa répartition très inégale à l'échelle des régions (tableau N°5), peuvent s'associer avec la faiblesse de la production agricole, pour créer l'insécurité alimentaire de la population algérienne.

Tableau N°4 : La croissance démographique en Algérie (1962-2025).

Année	1962	1967	1987	1997	2000
Nombre d'habitants (x million)	10,2	16,2	23	29,3	33

Source : SECE/DGE (1997).

Tableau N°5 : La répartition de la population par région en Algérie.

Région	Zone tellienne	Hauts plateaux	Sahara
Densité (habitant/Km ²)	454	51	3

Source : Senouci (1998) in chinoune 2004

2.3- La dégradation des sols :

La dégradation des sols est un phénomène grave touchant une partie importante des terres agricoles et des parcours steppiques. Cette dégradation est le fait de l'érosion hydrique et éolienne. Elle est aggravée par des facteurs liés à l'activité humaine et notamment à des pratiques culturales inadaptées (M.A.T.E, 2001).

2.4- La dégradation des ressources en eau :

Les ressources en eau du pays sont évaluées à 19,4 Milliards de m³, dont 12,4 Milliards de m³ d'eau de surface, 2 Milliards de m³ d'eau souterraines du Nord et 5 Milliards de m³ d'eau souterraines exploitables dans le sud. Elles sont non abondantes, connaissent des problèmes de qualité liée à l'augmentation de la pollution (BAYAZID .;2003).

3- LES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES :

3.1- L'administration centrale et les services décentralisés :

De façon générale, l'agriculture paraît disposer d'un encadrement administratif satisfaisant, d'autant plus que dans une proportion importante les personnels employés ont bénéficié d'un haut niveau de formation.

3.2- Les instituts et organismes techniques de formation, recherche et expérimentation :

Selon l'I.N.R.A.A (2001) ; on compte sept instituts nationaux d'agronomie (formant des ingénieurs agronome en cinq ans) sous tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et, sous tutelle du ministère de l'Agriculture, neuf instituts techniques moyens d'agronomie (I.T.M.A) formant des techniciens dans les différentes spécialités agricoles et deux centres de vulgarisation et de formation des adjoints de l'agriculture et des forêts.

Le secteur de l'agriculture dispose d'instituts de recherche, d'expérimentation et de développement dont la mission principale est le transfert technique et technologique vers les unités de production agricole des résultats de la recherche agronomique nationale et étrangère. On peut distinguer, sur la base des missions statutaires qui sont assignées à chacun d'entre eux, trois types d'instituts :

-Les instituts dont les missions sont la production de connaissances fondamentales et l'analyse de problèmes complexes dans le domaine des sciences agricole et forestières :

-L'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.);

-L'Institut National de la Recherche Forestière (I.N.R.F).

-Les instituts techniques dont les missions sont la production de savoir-faire par l'expérimentation pour l'amélioration des espèces, variétés et races et mettre

au point les techniques de production et de gestion en réponse aux problèmes qui limitent la productivité des facteurs et le niveau des rendements :

- L'Institut Technique des Grandes Cultures (I.T.G.C), (céréales, fourrages, légumineuses alimentaires);
- L'Institut Technique de l'Arboriculture Fruitière et de Vigne (I.T.A.F.V);
- L'Institut Technique des Cultures Maraîchères et Industrielles (I.T.C.M.I) ;
- L'Institut Technique des Petite Elevages (I.T.P.E) ;
- L'Institut Technique Pour le Développement de l'Agriculture Saharienne (I.T.D.A.S) ;
- L'Institut National de la Vulgarisation Agricole (I.N.V.A).

-Les Instituts et Centres remplissant à la fois des missions de puissance publique et de recherche appliquée (contrôle sanitaire et phytosanitaire, certification de semences et de plant,...), ces organismes sont :

- L'Institut National de la Protection des Végétaux (I.N. P.V) ;
- L'Institut National de Médecine Vétérinaire (I.N.M.V) ;
- Le Centre National de Contrôle et de Certification des Semences et Plants (C.N.C.C.S.P).

4- LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET INTERPROFESSIONNELLES :

Selon l'I.N.R.A.A,(2001) : Les organisations professionnelles et interprofessionnelles du domaine agricole sont les suivants :

4.1-Les chambres d'Agriculture :

Il y a 47 Chambres d'Agriculture (une seule wilaya n'en dispose pas), créées en 1991 dans le but de constituer les interfaces entre la profession agricole et les pouvoirs publics, dans le cadre d'une vision libérale de l'économie agricole. Elles sont conçues comme des organisations représentant les intérêts des différents groupes d'agriculteurs, et jouant le rôle de conseil auprès de l'administration locale et centrale

pour tout ce qui touche aux questions agricoles. Ne regroupant au départ qu'un faible nombre d'agriculteurs, de coopératives et des bureaux d'associations agricoles, n'ayant que très peu de ressources, les chambres ont vu progressivement leur importance » et leur emprise sur le monde agricole s'élargir grâce aux deux prérogatives dont l'état les a dotées.

La loi de finance 1999 leur assure un minimum de ressources financières en leur octroyant un prélèvement obligatoire sur les céréales collectées au niveau local, sur les raisins de cuve, ainsi que sur les ventes d'aliments de bétail. Par ailleurs, elles sont devenues un passage obligé pour les agriculteurs désirant bénéficier des aides de l'état du fait qu'elles sont les seules habilitées à délivrer les cartes d'agriculteurs indispensables pour l'obtention des aides.

Cependant, si on peut considérer qu'elles représentent de façon relativement satisfaisante la frange des agriculteurs. Leurs efforts, à l'avenir, devraient tendre à combler cette lacune bien que la tâche soit ardue du fait du nombre important et de la dispersion de ces catégories d'agriculteurs.

Les activités des Chambres d'Agriculture au cours de l'année 2000 ont consisté principalement dans la poursuite de la tâche de délivrance de cartes d'agriculteurs et pour les Chambres d'Agriculture les plus dynamiques, dans le conseil aux agriculteurs pour la constitution de dossiers afin de bénéficier des différents aides de l'Etat. Le développement d'autres activités, comme dans certains pays développés, dépendra de leur capacité à collecter ou à générer des ressources. Celles dont elles disposent jusqu'ici sont très insuffisantes, même pour un fonctionnement minimum.

4.2-Les associations professionnelles :

Les associations professionnelles agricoles sont les principales composantes des assemblées générales et des bureaux des Chambres d'agriculture. Créées de façon un peu artificielle au départ (le corps électoral des Chambres est essentiellement constitué par les membres des bureaux des associations), un petit nombre d'entre elles semble, avec le temps, attirer davantage d'adhérents motivés du fait que les pouvoirs publics jouent le jeu de la représentativité dans la répartition des aides et encouragent ainsi l'adhésion des agriculteurs et éleveurs.

On compte 1123 associations dont les secteurs de l'agriculture (997), des forêts (99) et des pêches (27). Elles regroupent un nombre relativement élevé d'adhérents (d'après les déclarations de leur bureaux, environ 105000) et se répartissent à travers toutes les wilayas. Les domaines d'activité couverts par les associations sont relativement divers, mais c'est l'élevage qui rassemble le plus grand nombre.

Les associations professionnelles sont très mal connues dans leur fonctionnement réel. De ce fait, il est très malaisé de se prononcer sur leur représentativité et sur leur capacité à animer le monde agricole de façon efficace dans ses différentes composantes.

4.3-Les coopératives agricoles de services :

Les coopératives agricoles de services constituent l'une des composantes principales du monde agricole. Après la dissolution des anciennes coopératives de la période centralisée de l'économie en 1990, de nouvelles coopératives totalement gérées par les agriculteurs ont remplacé ces dernières en achetant leurs patrimoines à l'Etat, souvent à leur valeur comptable, donc pour une valeur bien inférieure à leur valeur marchande. Malgré cela, en 2000, beaucoup de coopératives ainsi (réorganisées) ne se sont pas encore libérées de leur dette envers l'Etat.

D'autres coopératives que celles ayant pris la succession des anciennes se sont créées au début des années 90 souvent sans présenter les caractéristiques d'une coopérative authentique afin de bénéficier des avantages consentis en matière de priorité aux aliments du bétail alors vendus à des prix subventionnés.

Devant les abus, les pouvoirs publics ont réglementé la constitution de services en 1996 et les ont obligées à solliciter un agrément auprès des services du ministère de l'Agriculture..

Depuis cette date, et jusqu' en 2000, 481 coopératives ont été agréées et se sont donc conformées à la réglementation édictée (tableau N° 6). On remarquera que les coopératives héritières des anciennes coopératives étatiques constituent désormais une minorité dans le système coopératif (environ 32%). Ce qui montre que

la libéralisation de la création de coopératives de services depuis 1990 a été relativement importante puisque 143 coopératives sont nées entre 1990 et 2000

Tableau N° 6 : Coopératives de services agréées au 31/12/2000

coopératives agréées	nombre	%
Héritières des anciennes coopératives étatiques	156	32
Créées de 1987 à 1996	182	38
Créées de 1996 à 2000	143	30
Totaux	481	100

Source : I.N.R.A (2001)

CHAPITRE N°3 : LES ASSURANCES AGRICOLES ET LE FINANCEMENT EN ALGERIE

1 – LES ASSURANCES AGRICOLES :

1. 1-Fondements :

Les assurances agricoles , sont généralement les premiers créateurs des caisses des coopératives agricoles , en 1907 qui depuis assurent aussi les activités principales agricoles

Depuis 1990 les cotisations se sont développées d'une manière croissante, Elle sont passées de 483 millions DA en 1990 pour atteindre les 1637 millions DA en 1996. en parallèle la part intempéries est passée de 196 millions DA en 1990 à 937 millions DA en 1996 .

Les dangers, provoqués au matériel agricole et aux véhicules sont assurés traditionnellement par les caisses mutuelles agricoles , ils présentent 80% en 1996 de cotisations .

Suites aux recommandations répétées , des assurances nouvelles ont vu le jour. Il s'agit d' assurances des : produits agricoles , dattes , palmiers , serres , animaux etc. et d' assurances contre les différents dégâts : assurance de bâtiment d'élevage , assurance sur la production des différentes cultures ...etc. (CRMA ., 2005)

1. 2- Objectifs :

Les assurances agricoles accompagnent les investissements dans l'économie moderne , celles ci dans notre région d'étude, a pour objet :

- la garantie des dommages causés aux palmiers –dattiers productifs , y compris la perte de quantité de la récolte pendante , ainsi que les dommages atteignant les jeunes plants non encore productifs , résultants de (la tempête , la grêle , la pluie , l'incendie

les explosions , la chute de foudre , les frais de déblais , aux choc dus à la chute d'objet venant du ciel , le secours des voisins et des tiers).

-Garantie les pertes subies à la culture de pomme de terre causées par les aléas climatiques .

-Permet de couvrir aussi :

- les dégâts occasionnées aux bâtiments d'exploitation dus à l'incendie et risques accessoires.
- Les conséquences pécuniaires de responsabilité civile que l'agriculteur peut encourir pour tout dommage matériel résultant d'un incendie ou d'une explosion ayant pris naissance dans les biens assurés.
- Le paiement des indemnités définies en cas d'accidents corporels à la personne nommément désignée au contrat d'assurance :
 - En cas de mort
 - En cas d'infirmité permanente , totale ou partielle

-Elle garantie les dommages causés aux culture sous serre .

-Elle couvre les risques causées par la mortalité des volailles et des animaux : perte subie en cas de mort des animaux résultant des évènement suivants :

- Maladies.
- Intoxication alimentaire.
- Abattage des animaux .
- Accidents d'élevage .

-L'assurance garantie contre l'incendie répond de tous dommages causés par le feu .

(CRMA.,2005)

1.3- Les instrumentations :

La mutualité agricole , vu son aspect de soutien , est une plate forme de coopérative , gestion née par la caisse publique de soutien agricole ,en coopération avec les agriculteurs par délégation du ministre de l'agriculture .

Aussi , par convention établie entre le ministre de l'agriculture d'une part et les mutualité agricoles en vue de régler les cotisations , les aides agricoles , attribuées aux agriculteurs dans le cadre des caisses de soutiens enregistrés sur la balance nationale , et l'ordonnancement des services concernées du ministre de l'agriculture.

Pour garantir une bonne gestion de ces caisses , les opérations exécutées par la coopération agricole sont enregistrées dans une comptabilité séparée , et sous ordre de la caisse nationale de mutualité agricole ; ces caisses créés depuis 1972 sur les principes de la mutualité et de la solidarité agricole , à l'instar des 62 CRMA implantées à travers le territoire national, issue du regroupement en 1972 de trois anciennes caisses de mutualité agricole en Algérie depuis l'ère colonial

Ces caisses se sont fixées pour objectif de couvrir tous les risques agricoles .

Parmi ces caisses , nous mentionnons :

- La caisse de sécurité contre les intempéries agricoles .
- La caisse des assurances agricoles .

1.3.1-La caisse de sécurité contre les intempéries agricoles :

Le but de la CSCIA est le remboursement contre les dégâts subis lors des intempéries agricoles sur les exploitations agricoles .

Car , ces dégâts non assurés et d'une importance secondaire résultant d'un événement naturel , or que les possibilités et les moyens contre ces événements sont insuffisant ou sans efficacité. décret 90- 158 du 26/5/1990

En réalité , ces remboursements attribués dans le cadre de la (C.S.C.I.A) par les instances publiques rentre dans l'ordre de soutien national envers les agriculteurs d'une manière que ses activités seront bénéfiques pour la nation .

1.3.2-La caisse des assurances agricoles :

Le but de cette caisse est l'assurance contre les risques agricoles , les agriculteurs sont tenus de prendre les mesures nécessaires, en s'inscrivent un contrat d'assurance agricole tel que : incendies , froid , mort des bétails , différents dangers d'investissements . (**CRMA ., 2005**)

1-4 - Evolution et développement de CNMA:

La mutualité agricole est une institution née au début du siècle. Elle était régie jusqu'en 1972 par les dispositions de la loi 1901 portant sur les associations et les organisations professionnelles à caractère non commerciales et a but non lucratif.

Elle est issue de la réunification, à partir de 1972, de trois caisses en activité, à savoir :

- la Caisse Centrale de Réassurance des Mutuelles Agricoles (CCRMA)
- la Caisse Centrale des Mutuelles Sociales Agricoles (CCMSA)
- la Caisse Mutuelle Agricole de Retraite (CMAR)

La mutualité agricole organisée en Caisse Nationale et Caisses Régionales, conformément à l'ordonnance 72-64 du 02/12/1972, avait alors pour objectif la protection des biens et des personnes du monde rural et des activités connexes à l'agriculture. (Assurances agricoles, retraite et sécurité sociale agricole).

A la faveur de la loi portant institution d'un régime unique de sécurité sociale et de retraite, l'assurance des personnes et la gestion des retraites sont transférées à la CNAS et la CNR en 1995.

A l'activité d'assurances agricole toutes branches est venue s'ajouter les activités banque et crédit (décret 95-97 du 01/04/1995).

Les assurances constituent l'activité la plus ancienne et la plus importante de la CNMA qui assure la couverture de tous les risques pouvant survenir dans les secteurs de l'agriculture, des forêts, de l'agro-alimentaire, de la pêche, de l'aquaculture et dans les activités connexes.

La Mutualité Agricole : répond aux préoccupations de plusieurs agents économiques soucieux de maintenir et de préserver leurs investissements, patrimoines et activités.

La Mutualité Agricole commercialise par l'intermédiaire des caisses régionales et des bureaux locaux qui leur sont rattachés des produits d'assurances couvrant de nombreux risques.

Elle offre essentiellement à l'exploitant agricole un éventail de garanties contre les différents événements climatiques, contre certaines maladies animales et contre divers risques encourus par l'exploitant.

En plus des produits d'assurances offerts à la clientèle, la CNMA pratique la co-assurance avec les compagnies habilitées.

Enfin au même titre que les autres sociétés d'assurances, la CNMA fait appel aux réassureurs pour garantir son portefeuille et améliorer sa gestion.

L'évolution rapide que connaît le secteur économique de l'assurance, constitue pour l'ensemble des caisses de la mutualité agricole, une préoccupation majeure de tous les instants afin d'envisager les moyens de toutes natures susceptibles d'adapter nos potentialités humaines et matérielles aux défis auxquels la CNMA et son réseau auront à faire face. Plusieurs perspectives de chantiers majeurs sont identifiés et envisagés à court terme

Le Chiffre d'affaires des assurances a atteint 2,6 Milliards de DA.

La caisse de Ouargla est garantie , fédérée et réassurée par la CNMA .

La CRMA de Ouargla est aujourd'hui une caisse régionale dont le champ d'intervention géographique d'étant sur trois willaya tes Ouargla, Tamanrasset , Illizi .

La CRMA de Ouargla représentative de la mutualité agricole dans cette vaste région du grand sud se fixe pour objectif de couvrir tous les risques pouvant survenir à ses sociétaires non seulement dans le secteur de l'agriculture , mais aussi dans les autres secteurs économiques .

1-5 Les Raisons qui conduisent les agriculteurs a s'assurer :

- *les multiples risques sur les exploitations .
- *les vents durables est ses effets négatifs sur les productions .
- *L'augmentation de pourcentage des incendies exprimes et non exprimes .
- *L'augmentation des catastrophes naturelles .
- *les différentes pannes électriques

1-6 Les Raisons à s'abstenir des assurances

- *La croyance religieuse.
- *Le manque de culture d'assurance .
- *les agriculteurs ne considèrent pas que les exploitations agricoles sont un véritable investissement productif.
- *la bureaucratie et les difficultés lors du remboursement

1-7 Les risques :**1.7.1- Risques agricoles :****1.7.1. 1- Multirisques palmiers –dattier :****Tableau N° :07** Taux d'assurance selon le type de risque .

Risques	Taux assurances palmier	Taux assurances récolte
Incendie explosion , chute de la foudre	3%	3%
Tempete	1%	0.5%
Grele	-	0.5%
Pluie	-	3%

(1) En cas de Djebbars (jeune palmier) productif .

Prix Maximale par palmier (deglet nour) **5.000.00 DA**

Prix Maximale par palmier Autre variétés **3.000.00 DA**

Prix Maximale pour un Djebbars **1.000.00 DA**

Valeur Assurée Maximale pour La récolte Deglet Nour :

2000DA/ql.

Autre variétés

1.000.00 DA/ql.

Recours Des voisins

0.40%

1.7.1.2- Assurances Multirisque Serres :**Tableau N° :08** taux d'assurance selon le type de serre .

Type de Serre	Taux En (%)	
	Serres avec chaufferie	Serre sans chaufferie
Serre avec ossature en métal. Couverture en film plastique. Equipement et cultures	1%	1.5%
Serre construites en dur . (majoration de 50% des taux nets appliqués pour les chapelles en métal)	1.5%	2.25%
Serres construites en dur . Béton et verre armé . Equipement et cultures	1%	1%

1.7.1.3-Assurance Multirisques agricoles :**Tableau N° 09 :** Assurance multirisques agricoles

Construction	Dur		Semi-léger		Léger	
	Bâtiment	contenu	Bâtiment	contenu	Bâtiment	contenu
Dur	1.20	1.20	1.80	1.80	2.25	2.25

Semi-léger	1.30	1.30	1.95	1.95	3.25	3.25
Léger	1.50	1.50	2.25	2.25	5.25	5.25

1.7.1. 4-Assurance multirisque bétail:

1.7.1.4.1- Gestation :

Vache locale : 7% plus une majoration de 25% donc 8.75%.

Vache croisée : 8.75% .

Vache importée : 9%.

Les taux sont exprimées en pourcentage sur les valeurs assurées par tête d'animal.

1.7.1.4.2- Ovins:

	Ancien tarif	Plein tarif
Béliers et brebis du pays	4.80%	6.00%
Importés	5.60%	7.00%.

1.7.1.4.3- Caprins :

Boucs et chèvres du pays	4.80%	5.00%.
Importés	4.00%	6.00%.

Tarif intermédiaire (tarif ancien +plein tarif)/2

1.7.1.4.4- Engraissement :

Jusqu'au 06 mois	3.00%.
Plus de 06mois	4.00%.

1.7.1.4.5 - Franchise :

5% sur l'ensemble du cheptel,
10% par animal.

1.7.1.4.6- Equides :

Chevaux et juments de pays		
De race pure ou croisé	3.20%	4.00%
Chevaux et juments de race étrangère		
nés en Algérie	4.00%	5.00%
importés	4.80%	6.00%
chevaux et juments utilisée		
pour l'initiation et l'équitation	3.20%	4.00%
participants à des concours	7.00%	4.00 %
complets d'équitation		

Les tarifs sont exprimés en pourcentage de la valeur assurée.

1.7.1.4.7- Assurance temporaire :

01 mois	30% de la cotisation annuelle.
03 mois	40% de la cotisation annuelle .
06 mois	66% de la cotisation annuelle.
Au-delà , application du tarif annuel., après 6 mois .	

1.7.1.4.8- Garantie pendant le transport

24 heures	surprime de 0.70%
48 heures	surprime de 1.25%
Plus de 48 heures	surprime de 2.50%

1.7.1.4.9- Garantie pendant les séjours pour les concours ou expositions :

24 heures	surprime de 0.50%
48 heures	surprime de 1.00%
plus de 48 heures	surprime de 2.00%

1.7.1.5-Assurance Elevage :

Valeur assurée retenue pour le calcul de la cotisation:

Tableau N° :10 Prix de revient de l'animal en fin d'élevage .

Nature du cheptel à assurer	Sans apports de matériaux spéciaux taux	Avec matériels isolations de humidificateur	Avec matériel humidificateur	Avec matériel isolant
Poulet de chair	2.00%	1.30%	1.50%	
Poulettes démarrées	3.00%	1.95%	2.25%	2.70%
Poules pondeuses et dindes	4.00%	2.60%	3.00%	3.60%

Tableau N° : 11 Elevage Mené en cage ou sur batteries .

Nature du cheptel à assurer	Sans apports de matériaux base	Avec matériel isolant et humidificateur	Avec matériel humidificateur
Poulet de chair	4.00%	2.60%	3.00%
Poulette démarrées	4.50%	2.98%	3.33%
Poules pondeuses et dindes	5.1%	3.32%	3.80%

Tableau N°12 : Assurance des franchises :

Désignation des sujets assurés	Franchise de base en %	Mortalité		
		15 à 25 % de mortalité	25 50% de mortalité	Plus de 50% de mortalité
Poulet de chair	08%	16%	20%	30%
Poulettes démarrées	05%	10%	15%	30%
Poules pondeuse	12%	24%	30%	40%
Poulettes de reproduction				
Poules pondeuse reproduction				

1.7.2-Tarif incendie et risques accessoires .**Tableau N° : 13** tarif incendie et risques accessoires.

DESIGNATION	TAUX POUR MILLE	
	Bâtiment	Bâtiment
Sans présence de combustible liquide , stock Paille ni chauffage quelconque		
Dans les bâtiment entièrement en dur	1.20	1.20
Dans d'autre bâtiment	1.95	1.95
Dans des bâtiment construits entièrement en léger	5.25	5.25

Majoration applicables s'il y a lieu en pour cent sur les taux ci-dessous.

Emploi de chauffage utilisant comme source de chaleur.

Electricité 20%.

GAZ 30%

Combustibles liquides 50%.

Recours des tiers et voisin 25% du taux du bâtiment.

Supprime explosion 0.10% sur l'ensemble des existences.

1.7.3- tarif dégâts des eaux –inondation –tempête.

Taux pour l'ensemble des existants : bâtiments , matériels approvisionnements cheptels.

1.7.4-tarif responsabilité civile exploitation :

La garantie est limitée à 1000.000.00DA pour les dommages corporels et à 200.000.00Da pour les dégâts matériels .

La cotisation est déterminée en fonction du nombre du volailles composant l'exploitation d'élevage du sociétaire.

1.7.5- la garantie est accorde sans franchise.**1.7.6-grele:**

Taux variables selon les communes.

1.7.7- incendie récoltes:

Tableau N° : 14 incendie récoltes.

NATURE DES RECOLTE	TAUX
*Blé Dur ordinaire	0.55%-3.00%
*Blé Dur sélectionné	
*Blé Tendre ordinaire	
*Blé Tendre Sélectionné	
*Orge Ordinaire	0.55%-3.00%
*Orge Sélectionné	
*Avoine Ordinaire	
*Avoine sélectionné	
*Fourrages sur pied	0.55%-3.00%
*paille des céréales sur pied	
Recours des voisins	0.55%-3.00%

1.7.8-Tous risques engin de chantier:

Machines agricoles :

Taux en 1.3-1.6%.

2-LE FINANCEMENT :

2.1 Fondement :

La stratégie de l'Etat appliquée dans l'agriculture , essaie de satisfaire les exigences des fonctions assignées à l'agriculture en mettant en œuvre différentes politiques .

En matière de crédits un contrôle rigoureux et a priori des dépenses d'investissement et de campagne s'exerce sur les exploitations agricoles d'état à travers la banque nationale d'Algérie pour éviter qu'elles ne dépassent les normes fixées par le ministère de l'agriculture .

Le volume des crédits à ces exploitations doit théoriquement satisfaire les besoins prévus par les plans des cultures , mais doit également s'adapter au niveau des dépenses atteint l'année précédente , ceci afin de minimiser les frais de production .

En ce qui concerne le secteur privé , il s'agit d'encourager les agriculteurs à produire davantage : à

A Partir de 1966 de gros moyens financiers , relativement aux périodes précédentes , sont mis à sa disposition (100millions de dinars annuellement) , cependant , ces crédits demeurent faibles par rapport aux demandes , En fait , compte tenu des ressources financières globales limitées et de la priorité accordée à l'industrie et tout ce qui peut lui servir , on compte surtout sur les capacités d'autofinancement des exploitations et sur l'investissement –travail que peuvent faire spontanément les petites exploitations .

La mise en œuvre de la < Révolution agraire > en 1971 , entraîne la suppression des crédits au secteur privé au profit de la nouvelle composante du secteur agricole d'Etat , à la fois , sans doute , pour des raisons politiques et des raisons financières , Il s'agit , en partie , de faire pression sur les agriculteurs privés pour qu'ils se regroupent en coopératives : on donne la priorité pour les crédits aux exploitations qui se

regroupent d'une façon ou d'une autre , La coopérativisation permettrait un contrôle étatique plus efficace de l'agriculture et isolerait les exploitations qui refusent ce contrôle .

Mais l'échec de la coopérativisation spontanée et la faible croissance de la production agricole obligent l'Etat à consentir de nouveaux crédits au secteur privé à partir de 1976-1977 (**BEDRANI S ., 1981**).

2.2- Les objectifs :

Le prêt bancaire permet aux exploitations agricoles qui n'ont pas suffisamment de moyens d'autofinancement de :

- Soit d'augmenter leur production actuelle par des investissements .
- Soit d'entreprendre de nouvelles productions surtout quand elles ne sont productives qu'après un certain nombre d'années.
- Soit d'augmenter ou moderniser certains moyens de productions existants.
- Soit de donner une plus value aux productions par les transformations ou le conditionnement .

- Améliorer la possibilité de concurrence .

Les possibilités de crédits et de financement s'avèrent aujourd'hui un des facteurs déterminant pour la stimulation et le développement de n'importe quel secteur d'une économie nationale , tout spécialement de l'agriculture qui a peu de moyens d'autofinancement . (**C.PERCH ., 1972**)

2.3- Besoins en crédits et financement :

Les besoins mensuels en main d'œuvre , traction , matériel tracté ou autotracté , approvisionnement , pour chaque culture et chaque production animale ,permettent d'établir des besoins directs , mensuels , ou trimestriels ou annuels de financement pour chaque production et par facteur de production .

On peut ainsi , pour chaque entreprise et par mois connaître ses besoins théoriques , prévisionnels , globaux et détaillés , de financement .

On pourrait tout ainsi bien demander aux entreprises autogérées d'établir leurs besoins réels de financement en collaboration avec les services techniques et de gestion , cela permettrait de partir non pas de normes , toujours inadaptées aux situations réelles , mais de standards qui tiendraient beaucoup plus compte des réalités (état réel et nombre des tracteurs , matériel tracté , relief , travaux souhaitables, capacité réelle et emploi de la main d'œuvre ...etc.).(C.PERCH ., 1972).

2.4- Particularités du financement de l'agriculture :

* L'agriculture a besoin d'un crédit de taux modéré avec des délais de remboursement plus longs que pour les autres activités nationales .

* Les coûts fixes sont élevés et l'amortissement de l'investissement est long car souvent , la productivité est faible.

* Les périodes de production sont longues.

* Certains impondérables jouent beaucoup plus que dans le commerce ou l'industrie car l'agriculture est essentiellement un milieu vivant (climat sol maladies).

C'est pourquoi , les moyennes de productivité sont calculées à partir de longues périodes sur lesquelles doit s'étaler le crédits.(C.PERCHE ., 1972)

2.5- Les Raisons qui conduisent l'agriculteurs de demander un crédit Bancaire :

- le manque de liquide chez l'investisseur .
- l'investisseur préfère de risquer avec d'autre capitaux .
- le revenu de l'investissement est de long terme .
- La couverture de grande partie des coûts d'investissement .
- Le taux d'intérêt sur les crédits agricoles acceptés par le bénéficiaire (GAOUASSE et BOUZOUAOUIDE ., 2002).

2.6- L'origine de financement agricole :

Il est nécessaire voire indispensable de résoudre le problème que pose le financement agricole et ce pour permettre aux agriculteurs de faire face à leurs besoins en semence , transport des produits , salaires des ouvriers etc.... , ces besoins , les Fonds obligent les agriculteurs de recourir à l'emprunt qui varie selon les particularités et le statut des établissements financières , parmi les

types d'emprunt on peut citer :

- l'emprunt auprès de personne physique .
- l'emprunt auprès d'un commerçant ou industriel .
- l'emprunt auprès d'une banque commerciale .
- l'emprunt auprès d'une coopérative .
- l'emprunt auprès des banques étatique

(BOUNAOUA .,2002)

2.7- Modalités et procédures de financement :

La structuration du secteur agricole a pour but essentiel de donner l'avantage au secteur privé et sa production par la subvention et le financement pour développer ce secteur et de rendre commercial.

2.7.1- Modalités et procédures de financement d'exploitation :

L'Etat a apte à une politique de financement plus active que les précédentes , et ce en donnant l'initiative aux unités de production , car la participation au prise des décisions et l'adoption des programmes et politiques , ces procédures et démarches à leur objectif:

- Donner plus d'autonomie aux gestionnaires , aux Directeurs des services agricoles.
- L'intégration des débats et dialogues entre gestionnaires et responsables de la caisse nationale de développement agricole , et la BADR.

2.7.1.1 - Restructuration de la période (1990-1999):

L'Etat algérien a procédé durant cette période à l'évaluation et la révision des processus de développement agricole , pour déterminer et connaître les causes des déséquilibre constatées, ces démarches ont abouti à une série de dispositions organisatrices visant le financement pour exploitation .

A- financement des compagne de reboisement .

B- financement sur les rendements .

Ce financement est réparti sur trios étapes .

1^{ière} étape : la coopérative élabore un plan et un programme de production rationnel et le transmis à l'établissement de financement choisis .

2^{ième} étape: L'établissement de financement procédé au transmission aux services agricoles d'une copie de ce dossier pour vérification et contrôle .

3^{ième} étape: A travers le PV émanant des services agricoles , l'établissement procéder à l'élaboration d'un plan d'évaluation pour financer le projet selon priorités .

2.7.1.2- L'approbation du plan de financement définitif :

Ce plan concrétise l'accord préliminaire pour attribution du crédit , Ce qui Permet au bénéficiaire de l'octroi pont ré des fonds pour faire face à des obligation (reboisement , forage ..etc.).

2.7.2 - Modalités et procédures de financement des investissements :

Le financement des investissements à caractère agricole passe par les différentes phases :

2.7.2.1-Le financement par à participation temporaire :

il est considéré comme des crédits à rembourser (crédits remboursables) quelque soit sa nature :

- à court terme .
- à moyen terme .
- à long terme .

Ce genre de financement est conditionné par la détermination de montant du crédit qui se répartit sur l'ensemble des wilayas selon les domaines (matériels, irrigation , reformes agricoles ...etc.).

La commission chargée de l'étude au niveau de la wilaya procède à l'étude du dossier avant de donner son accord.

2.7.2.2-procédure de financement définitif :

Ce procédé vise les crédits qui seront restitués à l'état et qui concernent les opérations de développement du secteur agricole et qui demandent des fonds tels que les barrages , l'agriculture saharienne , et les recherches scientifiques (BOUNAOUA ,2002) .

2.8- Les instrumentations :

2.8.1- Financement du secteur agricole par la BNA :

Vu l'ordonnance n° 66/175 du 13 juin 66 , stipulant la création de la Banque Nationale d'Algérie (BNA) et en même temps l'institution financière spécialisée dans le financement du secteur agricole ,La BNA est considérée comme étant un instrument de planification financière relatives au secteur agricole depuis 1967 et

l'exploitation de tous les organismes liés au prêts agricole , A partir du 01/10/1968 , les organismes de coopération pour le prêt agricole qui sont de 56 agences ont été insérées dans cette banque .

Les fonds agricoles qui sont de 64 agences , ont été réouvertes le 31/12/1968 , Par conséquent , La BNA est devenu le seul organisme qui s'occupe du financement total du secteur agricole, notamment la production moyenne , les services, le stockage et la commercialisation .

Après des années de travail en matière d'analyse financière , la BNA a pu formuler un certain nombre d'observation et déterminer les carences qui sont comme suit :

* couverture des besoins du secteur agricole principalement par le trésor de la première banque bien que le trésor a recouru à l'assainissement non payé par la banque centrale d'Algérie à l'effet d'escompter les effets commerciaux agricoles

*La BNA peut répondre aux besoins du secteur agricole en rassemblant les réserves publiques du secteur industriel et commercial au lieu des réserves privées.

* Sur la base des analyses effectuées par BNA au cours de la période s'étalant de 1970-1980 , il a été décidé la fermeture des services de financement et la mise en œuvre de principes d'orientation financière .

*Le trésor Public a également refusé de couvrir les prêts non payés par le secteur social .

* Dans ces conditions d'instabilité la banque de l'agriculture et de développement rural (BADR) a été crée dans le cadre de la restructuration de la BNA.

(**GAOUASSE et BOUZOUAOUIDE** , 2002).

2.8.2- La banque de l'agriculture et du développement rural B.A.D.R :

Depuis sa création , la BADR finance l'agriculture , tache qui a incombé à la BNA jusqu'en 1982 , Elle s'est fixée le but de procurer aux agriculteurs les capitaux dont ils ont besoin pour se moderniser , s'équiper et s'agrandir , La BADR , de par ce financement , favorise ainsi la production agricole et contribue à améliorer les conditions de vie en milieu rural.

Pour mener à bien cette mission et apporter au secteur de l'agriculture son assistance technique sur le plan financier , l'institution a élargi son réseau d'agence passant ainsi en quelques années de 140à 286 unités réparties à travers tout le territoire nationale .

Les modalités et conditions du crédits consenti par la BADR sont régies par des normes suffisamment souples et adaptées aux caractéristiques propres à l'agriculture , Les durées de crédits pour le financement des investissement varient entre 03 et 07 ans avec des différés d'amortissement qui peuvent atteindre jusqu'à 03 années .

Les conditions principales retenues pour la mise en place de ces crédits sont :

- la rentabilité de projet .
- la solvabilité du promoteur .
- l'autofinancement qui ne peut être inférieur à 30% du coût globale du projet ,
- L'accès à ce dispositif de financement se fait au niveau des subdivisions des services agricoles .

Les soutiens aux investissements retenus concernent :

- 20% pour les itinéraires techniques (intensification de la production) .
- 80% pour la modernisation agricole dont:
 - 20% en plantations nouvelles ou réhabilitation .
 - 50% en économiseurs d'eau .
- 10% en valorisation des produits agricoles .

En résumé , la BADR demeure la seule banque de financement du monde agricole et rural du pays et toutes les actions initiées par l'Etat en faveur du développement rural transitent par ses guichets , Le volume de ces investissements est d'environ 400 milliard de DA . (B.A.D.R ., 2003)

Exploitations agricoles :

Tableau N° : 15 Crédits 1999 (en millier de DA)

Secteurs	CMT	CLT	total
Agriculture	277.713	12.748	290.461

Tableau N° :16 Crédits 2000 (en millier de DA)

Secteurs	CMT	CLT	total
Agriculture	549.279	28.940	578.219

Tableau N° :17 Crédits 2001 en milliers de DA

Secteurs	CMT	CLT	total
Agriculture	610.902	16.369	627.271

Dans le secteur de l'agriculture , le volume des crédits d'investissements a doublé entre 1999 et 2000 , pour se stabiliser en suite en 2001 (B.A.D.R ., 2002)

Tableau n° :18 Evolution des crédits accordés par la banque de l'agriculture et du développement rural (BADR)..

	1996		1997		1998		1999		2000	
	10 ⁶ DA	Nbr dossier	10	Nnbr dossiers	10 ⁶ DA	Nbr do	10 ⁶ DA	Nbr dossiers	10 ⁶ DA	Nbr dossier
Court terme	1062	1881	802	1427	898	1943	868	1168	339	817
Moyen et long terme	73	45	50	44	12	27	100	122	141	63
Totaux	1135	1926	852	1471	910	1970	968	1290	480	880
Bonifications sur CT	141		57		98		Nd		Nd	
Bonifications sur MT-LT	7		7		1		Nd		Nd	
Totaux bonification	148		64		99		nd		Nd	

2.8.3- La caisse nationale de mutualité agricole :

En plus de rôle de l'assurance économique agricole qui constitue , pour garantie les cultures contre les différentes dégâts , la C.N.M.A joue un rôle fondamentale grâce à sa nouvelle vocation qui l'octroi des crédits aux agriculteurs (**BADR ., 2003**)

En 2000 , les Caisses de Crédits de la mutualité agricole , grâce au FNDRA , ont assuré des crédits à presque 16000 agriculteurs bénéficiaires d'actions soutenues par ce fonds (voir tableau) . Pour ce qui est des montants , les Caisses se sont engagées pour 2.3milliards de dinars à fin décembre 2000. par rapport aux années antérieures .(**INRAA ., 2001**).

Tableau N° :19 Engagements de la CNMA au 31/12/2000 (tous types de crédits)

Financement	Montant (millions DA)	%
Subventions FNRDA	2465	53
Crédits CNMA	2314	29
Fonds propres des agriculteurs	1431	18
Totaux	8010	100

2.9-Organisation du secteur agricole durant la période (1990-2000) et le développement du processus d'attribution des crédits :

Le gouvernement algérien a donné une grande importance au secteur agricole par l'intégration de ce dernier dans la stratégie nationale de développement économique . Du début de l'année 1988, l'Etat a procédé à la réorganisation du domaine naturel agricole ,en amorcent le mode de privatisation des terres agricoles

Par la loi 87/19 au date du 08/12/1987 qui détermine la procédure de la jouissance des droits et les devoirs des producteurs .

Cette loi a aidé la progression des unités agricoles de 3513 unités à 26000 unités Cette organisation donne la possibilité aux producteurs d'approprier les moyens de production ,matériels pour avoir une meilleure productivité .Un , les principes essentielles de ce mode de gestion :

- 1-allègement de la pression bureaucratique .
- 2-crédation des postes d'emplois .
- 3-protection des terres fertiles .
- 4--aides et prêts aux profits des producteurs .
- 5-réalisation de développement et orientation des activités agricoles .
- 6-evolution et décentralisation des secteurs des soutiens de production agricole.

A partir de l'année 2000 le plan national de développement a été lancé

D'après les déclarations du ministre de l'agriculture ce plan à réalisé des résultats satisfaisantes suite à l'évaluation de 1^{er} trimestre du 2001 , malgré que la production céréale a connue une régression de 30% à 35% car l'estimation était de 16à 17 millions de tonnes , Or, que la production était de 7 à 8 millions de tonnes car , ce n'était pas étonnant , puisque la production céréalière en Algérie était toujours insuffisante et importe plus de 70% des besoins ,à peu près 6 millions de tonne du marché américain , France (marché européen).

2.10 -Organisation des activités du fonds nationale de développement agricole et la décentralisation de la gestion :

Le plan national de développement agricole s'inscrit dans le cadre de la relance économique et vise donc à promouvoir le secteur vu son importance au plan des équilibres social, écologique, économique et du développement durable.

A cet effet, cinq (05) programmes de développements composent le P.N.D.A :

1. Le programme de développement des productions agricoles de large consommation et celles à avantage comparatif avéré. Ce programme est réalisé par les exploitants et promoteurs avec, éventuellement, le soutien financier de l'Etat à travers trois fond de développement qui sont :

2.

-Le Fonds National de Régulation et du Développement Agricole (F.N.R.D.A) ;

-Le Fonds de Lutte contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de la Steppe (F.L.D.D.P.S) ;

-Le Fonds de Développement Rural et de Mise en Valeur des Terres par la Concession (F.D.R.M.V.T.C).

Outre ces cinq programmes, le PNDA se fixe également comme objectif de faire la promotion de l'agriculture biologique et de mettre l'accent sur la préservation des ressources génétiques afin d'assurer un développement harmonieux et durable (B.A.D.R., 2003).

Le Fond National de Régulation et du Développement Agricole (F.N.R.D.A). Adopté par la loi de finances 2000, et d'après le ministère de l'agriculture, et a partir de la 2^{ème} article de la décision n° 00599 SM DU 08juin le 2000 .sont éligibles au soutien du F.N.R.D.A :

-Les agriculteurs et les éleveurs, à titre individuel on organisés en coopératives, groupements professionnels ou associations dûment constituées ;

-Les entreprises économiques publique et privées compris les établissements publics à caractère industriel et commercial intervenant dans les activités de production, de transformation, de commercialisation et d'exportation des produits agricoles et agro-alimentaire (**GUIDE DE PROCEDURES., 2003**).

-Ne sont éligibles au soutien sur ce fonds que les projets qui s'inscrivent dans le cadre des programmes de développements agricole arrêtés par le Ministère de l'agriculture.

Les subventions du F.N.R.D.A qui varient entre 10 et 70 % de l'investissement selon la nature des opérations, sont donc considérées comme un appoint aux propres ressources des agriculteurs et au crédit que leur consent la mutualité agricole moyennant la satisfaction de quelques conditions d'éligibilité au crédit (**GUIDE DE PROCEDURES., 2003**).

2. 10.1- Le Fonds de Mise en Valeur de Terre par la Concession (F.M.V.T.C) :

Créé au travers de la loi de finances 1998. Sont éligibles ou soutien sur le F.M.V.T.C :

-les collectivités locales inter venant dans le Développement rural et dans la M.V.T.C;

-les entreprises quelque soit leur statut juridique ainsi que les établissements publics à caractère industriel et commercial, mis sous sujétion par le Ministère chargé de l'agriculture et du développement rural par la réalisation de projets aux actions de développement rural dans les zones défavorisée.

Le financement du programme de mise en valeur des terres par la concession est assuré en partie par les ressources budgétaires du Fonds de Mise en Valeur des Terres par le Concession, à hauteur de 30 % par les concessionnaires au titre de leur participation.

2.10.2- Le Fonds de Lutte contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de la Steppe (F.L.D.D.P.S) :

La décision n° 305 de 14/07/2003 fixant les conditions d'éligibilité:

- Les éleveurs et les agro éleveurs, à titre individuel ou organisés en coopératives, groupements professionnels ou association professionnelle;
- Les collectivités locales intervenant dans les développements et la préservation des parcours;
- Les entreprises économiques publiques et privées intervenant dans les domaines de la production et de la valorisation de produits d'origine animale ou végétale.

2.11- Les conditions favorables à une politique de financement agricole :

Pour atteindre les objectifs, il y a lieu de suivre une politique claire qui vise l'amélioration de la production, et le suivi des crédits pour éviter tout débordement et utilisation des fonds hors domaine, et pour plus d'efficacité et de rigueur il est indispensable de procéder à la prise en considération des fondements ci-dessous :

- 1) activer en matière de financement et à grande échelle.
- 2) réunir les conditions pour un développement durable au Sahara
- 3) donner la priorité à l'agriculture au niveau des programmes d'investissement de l'état
- 4) procéder aux études avec la prise en considération des spécificités de chaque région
- 5) la maîtrise de la technique de production et l'intégration de notre économie agricole dans le système et l'économie mondiale et particulièrement l'agriculture saharienne
- 6) l'adoption de la technologie dans ce domaine agricole

- 7) la gestion rational des services hydrauliques et la révision des relation banque exploitant
- 8) l'autosatisfaction et l'intégrité des domaines agricoles
- 9) l'encouragement des spécialistes
- 10) La flexibilité et fluidité des procédures d'encouragement des habitants des régions sud de pays. (**BOUNAOUA ;2002**)

2.12- Les risques de financement agricole :

Le financement agricole n'est pas régi par des lois semblables à celles des autres financement dans d'autres secteurs et ce suite à la nature de l'opération productive agricole , car ils existent des facteurs internes ainsi que des spécificités biologiques qui a un impact sur l'amélioration de la récolte et sur la qualité , on peut limiter les risques dans :

- 1- la durée du processus de production .
- 2- l'impact du climat sur la production (désertificationetc.).
- 3- la non maîtrise de l'opération de production qui est liée directement à la fertilité des terres .
- 4- le non respect des clauses contractuelles par les agriculteurs , ce qui oblige les banques de procéder à la résiliation des contrat et la suspension de tout financement du projets .
- 5- le manque de contrôle par les organismes financiers va conduire les agriculteurs à affecter ces fonds vers d'autre travail.
- 6- Le manque de la main d'œuvre qualifiée .
- 7- Rendement des terres agricoles " loi de récolte dégressive ".

2.13- Dossiers de demande d'un crédit :

Pour l'octroi d'un tel crédit , il y a lieu présenter une demande .

2.13.1-L'etude et l'analyse de la demande :

Pour faciliter l'opération d'octroi de tel crédit la banque engage des négociation directes avec le client dans le but de clarifier et de préciser la nature des besoins et de connaître de près l'environnement et la situation de l'entreprise , ce qui oblige la banque a demande le plan de production ainsi que les charges , ces éléments sont enregistrés sur le document intitulé " convention d'emprunt " et qui récapitule les conditions générales et autres concernant le client et ce conformément aux conditions abordées et ayant en l'accord des deux parties "client /banque " .

L'analyse du dossier s'étale à la situation financière de l'entreprise et ce suite à l'inexistence des informations comptables au début de l'opération de l'emprunt .

2.13.2-Les conditions d'emprunt :

Conformement au circulaire N° 330du 07/06/89 et en référence au circulaire de la BCA N°001 du 24/04/89 relatif au conditions bancaires , l'emprunt est conditionner par :

- pour les entreprises à différentes activités agricoles les intérêts découlant d'un tel crédit sont de 8%.
- Pour les entreprises à unique activité (légumes) les intérêts découlant d'un tel crédit sont de 6% .

2.13.3-Signature de l'accord et l'obtention de crédit :

Dés l'ouverture du compte au client , ce dernier est censé de se conformer aux règles et aux principes d'ilencidité et la s'inceriter des informations financières , bancaires , ce dernier est obligé de régler ces transactions (ces achats , ces approvisionnement):

- par cheque libellé
- par ordre de virement

2.13.4-Suivi du crédit :

le suivi de crédit est subordonné à la présentation des pièces justificatives témoignant toutes les opérations effectuées par le client , le suivi rigoureux par les banques permet et d'éviter toute opérations non conformer aux dispositions du crédit.

En ce qui concerne le remboursement , le client est obligé de restituer les annuités au compte ouvert au crédit .

2.13.5-Les garanties du crédits :

comme les autres secteurs , le secteur agricole est confronté à plusieurs risques tels que taux élevés des mortalités des animaux , changements climatiques , les maladies des végétaux , les perturbations et difficultés liées aux marché .

En vue des conditions des marchés , les risques de financement est à croire , mais de point de vue juridique les risques peut êtres surmonter du fait que ses agriculteurs privés possédant des terres est des équipement qu'ont peut l'utiliser comme garantie . et pour faire face à l'hypothèse de non paiement , un document est préalablement conçu , il est une reconnaissance de la dette par le client envers la banque il récapitule la date d'octroi du crédit et le totale des intérêts , en cas de retour en matière de remboursement des annuités à temps le taux d'intérêt va augmenter , en cas de récidivité , l'affaire exposée à la justice .

2.13.6Remboursement du crédit :

le remboursement d'un crédit s'effectue conformément au calendrier conçu en comme un accord entre le client /banque conformément aux échéances ,et en cas de non paiement des échéances , la banque procède à la révision d'un tel crédit (suspension , pénalisation ...etc.).

CHAPITRE N° 1 PRESENTATION DE LA REGION DE OUARGLA

1-LE MILIEU PHYSIQUE :

1.1- Situation géographique :

Ouargla l'une des oasis du Sahara Algérien. Située au Sud Est du pays, au fond d'une large cuvette de la vallée d'Oued M'ya, à environ 800 Km d'Alger. La ville de Ouargla chef lieu de la wilaya est située à une altitude de 157 m, ces coordonnées géographiques sont 31°58' latitude Nord, 5°20' longitude Est (BOUTEMDJET.,2004).

1.2 Situation administrative :

la région de Ouargla couvre une superficie de 99 000 ha, elle est limitée :

- Au Nord par Touggourt ;
- Au Sud par hassi messaoud ;
- A l'est par l'Erg Oriental ;
- A l'Ouest par Ghardaïa ;

la région de Ouargla comporte actuellement six communes regroupées en trois dairates

Tableau N° 20 : Le découpage administratif de la région de Ouargla

Daïra	Communes	Localités
OUARGLA	Ouargla	Hassi Miloud, Said Otba, Mekhadema, Ksar, Bamendil, Bour Elhaicha, Beni Thour
	Ruissat	El-Hadeb, Sokra, Boughafala.
SIDI KHUILED	Sidi Khouiled	Oum Raneb, Aouinet Moussa.
	Ain Beida	Ain Beida, Chott, Adjada.
	HassiBen Abdallâh	Hassi Ben Abdallâh.
N'GOUSSA	N'goussa	L'Ardaa, El Bour, El Koum, Ghers.

Source : Wilaya de Ouargla (2003).in (chinoune2004)

1.3- Le climat :

La connaissance des caractéristiques climatiques est un impératif pour permettre une meilleure évaluation des besoins en eau des différentes cultures, ainsi qu'une détermination des facteurs qui ont un effet néfaste sur la production et le rendement (BNEDER, 1992).

Le climat de Ouargla est particulièrement contrasté malgré la latitude relativement septentrionale (BOUTEMDJET.,2004) La présente caractérisation est faite à partir d'une synthèse climatique de 20 ans entre 1982 et 2002, à partir des données de l'Office National de météorologie (O.N.M, 2003) (Tableau20).

1.3.1- Les températures :

La température moyenne annuelle est de 21,67°C, la température la plus élevée est notée au mois le plus chaud juillet avec 34,85°C, la température la plus basse du mois le plus froid janvier, est de 11,05°C.

1.3.2- Les précipitations :

La pluviométrie est très réduite et irrégulière à travers les saisons et les années, leur répartition est marquée par une sécheresse presque absolue du mois de mai jusqu'au mois d'août, par un maximum en novembre avec 9,96 mm, les précipitations moyennes annuelles sont de l'ordre de 38, 85 mm.

Tableau N° 21 : Données météorologiques de la wilaya de Ouargla (1982-2002) (O.N.M, 2003)

Paramètres	H. (%)	T. (°c)	P. (mm)	I. (h)	V.V (m/s)	E. (mm)
Mois						
Janvier	62,60	11,05	3,40	230,70	3,05	81,88
Février	52,10	13,65	1,75	217,22	3,42	105,24

Mars	46,97	17,15	7,85	246,32	3,95	130,13
Avril	38,32	21,08	1,52	257,02	4,78	184,30
Mai	34,03	26,22	0,55	282,98	4,90	211,06
Juin	29,61	32,00	0,70	303,00	5,10	252,69
Juillet	25,32	34,85	0,25	342,96	4,40	274,30
Août	26,91	34,26	0,12	320,16	4,03	287,76
Septembre	35,17	30,02	5,15	259,45	4,01	223,85
Octobre	50,12	23,70	4,80	250,54	3,64	159,40
Novembre	59,05	16,12	9,96	224,13	2,95	97,75
Décembre	64,25	12,00	2,80	257,20	3,00	83,45
Moyenne Annuelle	43,70	21,67	38,85*	3191,68*	3,93	2091,81*

H : humidité relative ; T : Température ; P : Pluviométrie ; I : Insolation.

V.V : Vitesse de vent ; E : Evaporation ; * : Cumule annuel.

1.3.3- Les vents :

Les vents de sable sont fréquents, surtout en mois de mars et de mai constituant ainsi un handicap pour l'activité socio-économique notamment la mise en valeur des terres (BNEDER, 1992).

Dans la région de Ouargla les vents soufflent du Nord-Est et du Sud, les vents les plus fréquents en hiver sont les vents d'Ouest, tandis qu'au printemps les vents du Nord-Est et de l'Ouest dominant, en été ils soufflent du Nord-Est et en automne du Nord-Est et Sud-Ouest (BOUTEMDJET., 2004)

D'après les données de l'O.N.M (2003), les vents sont fréquents sur toute l'année avec une vitesse moyenne annuelle de 3,93 m/s et une vitesse maximale de 5,10 m/s.

1.3.4- L'humidité relative de l'air :

Le taux d'humidité relative varie d'une saison à l'autre, mais il reste toujours faible, où il atteint son maximum au mois de décembre avec un taux de 64,25%, et une valeur minimal au mois de juillet avec un taux de 25,32% et une moyenne annuelle de 43,70%.

1.3.5- L'évaporation :

La région connaît une évaporation très intense renforcée par les vents chauds, elle est de l'ordre de 2091,81 mm/an, avec une valeur maximale de 287,76 mm au mois de août et une minimale de 81,88 mm au mois de janvier.

1.3.6- L'insolation :

Selon (**BOUTEMDJET .,2004**) 138 jours de l'année présentent un ciel totalement clair et dégagé.

La durée moyenne de l'insolation est de 265,97 heures/mois, avec un maximum de 342,96 heures en juillet et un minimum de 217,22 heures en février, la durée d'insolation moyenne annuelle durant la période étudié est de 3191,68 h/an, soit environ 9 heures/jours.

1.3.7- Classification du climat :**1.3.7.1- Diagramme ombrothermique de GAUSSEN :**

Le diagramme ombrothermique de BAGNOULS et GAUSSEN (1953), permet de suivre les variations saisonnières de la réserve hydrique. Il est représenté :

- en abscisse par les mois de l'année.
- en ordonnées à gauche par les précipitations en mm.
- en ordonnées à droite par les températures moyennes en °C.
- une échelle de $P=2T$.

L'air compris entre les deux courbes représente la période sèche. Dans la région de Ouargla nous remarquons que cette période s'étale sur toute l'année (Figure 01)

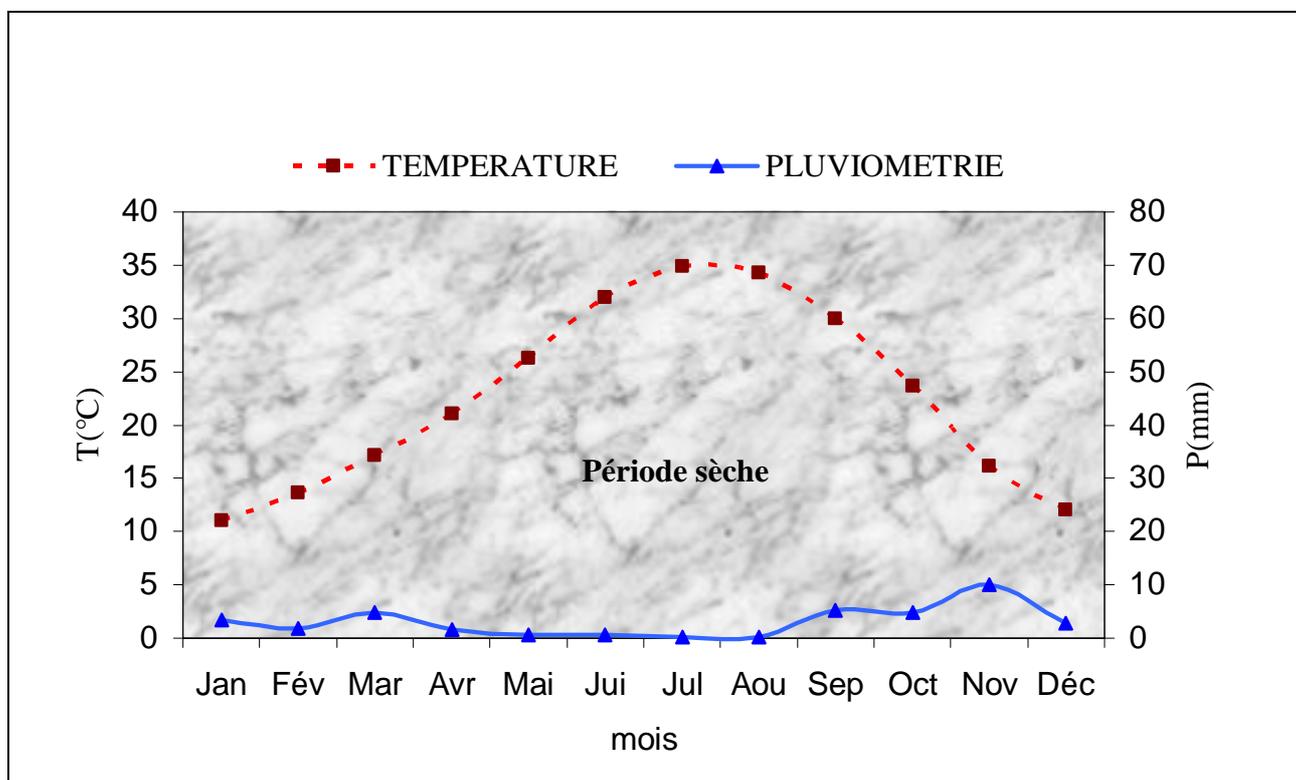


Figure 02 : Diagramme ombrothermique de la région de Ouargla (1982-2002).

1.3.7.2- Climagramme d'EMBERGER :

Il permet de connaître l'étage bioclimatique de la région d'étude. Il est représenté :

- en abscisse par la moyenne des minima du mois le plus froid.
- en ordonnées par le quotient pluviométrique (Q2) d'EMBERGER (1933) (LE HOUEROU, 1995).

Nous avons utilisé la formule de STEWART (1969) (LE HOUEROU, 1995) adapté pour l'Algérie, qui se présente comme suit :

$$Q2 = 3,43 P/M-m$$

Q2 : quotient pluviométrique d'EMBERGER.

P : pluviométrie moyenne annuelle en mm.

M : moyenne des maxima du mois le plus chaud en °C.

m : moyenne des minima du mois le plus froid en °C.

D'après la figure (N°02), Ouargla se situe dans l'étage bioclimatique Saharien à hiver doux et son quotient thermique (Q2) est de 4,15.

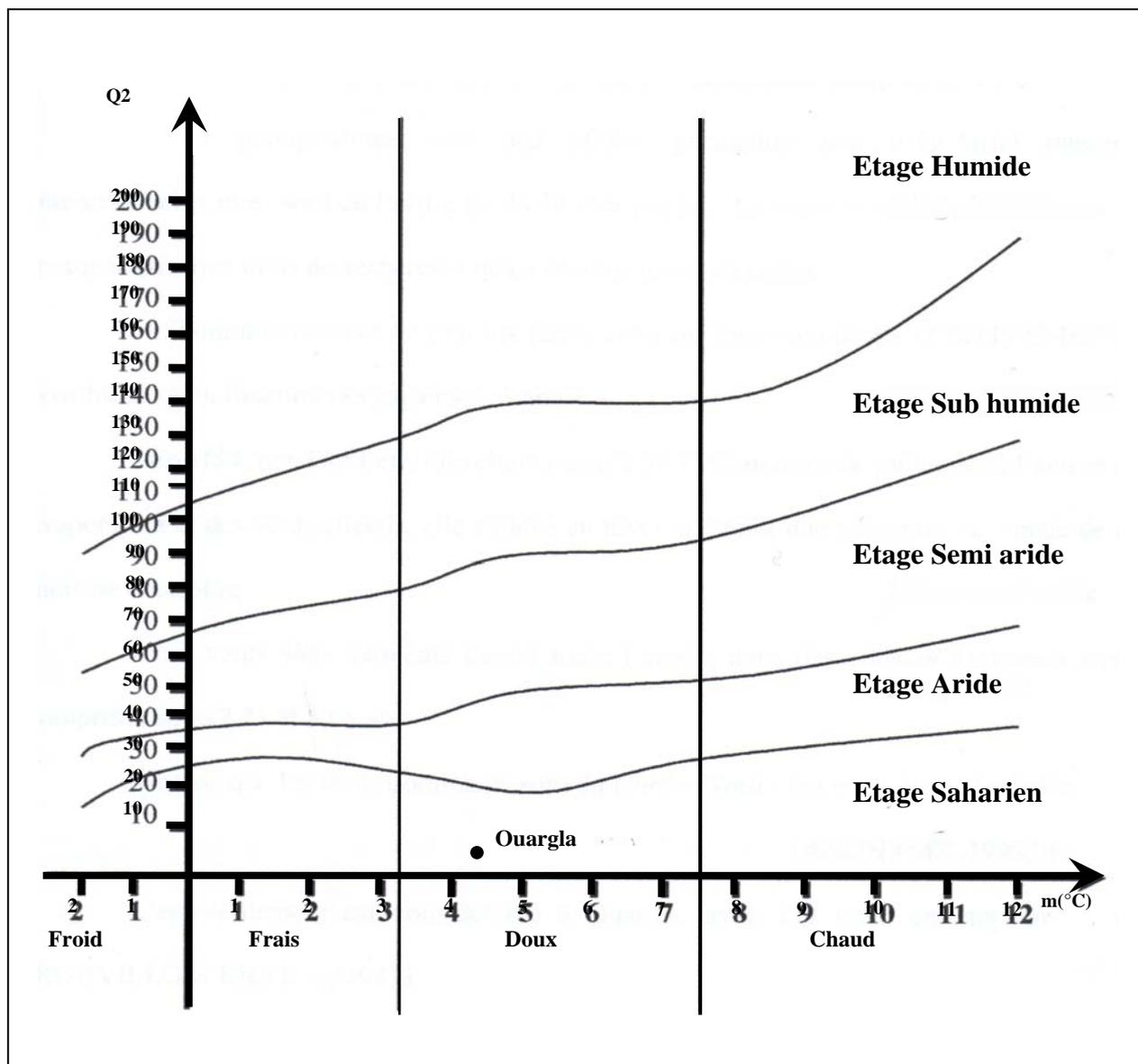


Figure 03 : Etage bioclimatique de Ouargla selon le climagramme d'EMBERGER

1.4-la géomorphologie :

Selon (CHINOUNE.;2004). la région de Ouargla est marquée sur le plan géomorphologie d'ouest en Est par quatre grandes ensembles et qui sont comme suit :

Le plateau de hamada pliocène :

il est situé à l'Ouest de Ouargla à 203m au dessus de la vallée en confluence avec l'Oued m'zab et l'Oued N'sa , et avec une légère pente d'Ouest en Est. Ce plateau calcaire a été le théâtre d'une intense érosion dont la traduction sur le terrain se manifeste par une série de butte témoins ou goures.

Les Glacis :

Ils sont sur le versant occidental de la cuvette, ils s'étagent –du plus ancien au plus récent- d'Ouest en Est sur quatre niveaux de 200 à 140m ; Les glacis de 180 m et de 160m sont très visible et se caractérisent par l'affleurement de substratum gréseux du miopliocène. En revanche, l'Est de la région de Ouargla est un vaste glacis alluvial à sables grossiers de 160m d'altitude ; les rebords de ce glacis disparaissent souvent sous les sables (Erg El-Touil, Erg boukezana et Erg Ari Fidji).

Le Chott et La sebkha :

il constitue le niveau le plus bas de la région de Ouargla jouent le rôle de dépression et de décantation . le chott est constitué de sable siliceux et/ou gypseux et de sols gypseux à croûte gypseuse de surface, tandis que la sebkha se caractérise par la présence d'une nappe phréatique permanente. En aval de Ouargla, en direction SSE-NNO, diverses Sebkha alternent avec les massifs dunaires jusqu'à la sebkhet sefioune qui occupe le centre ; tandis que ses rives sont recouvertes par les massifs dunaires.

Les dunes de sables :

Ce sont de formation éoliennes récentes et se présentent en petits cordons ; elles occupent le sud et recouvrent les ruines de sedrata ; son altitude dépasse 155m et

dominant de 20m le point le plus bas de la vallée. Aussi. Elles occupent l'Est et le Nord-Est de Ouargla et bordent les sebkha le long de la vallée de l'oued Mya.

1.5- Les ressources hydrographiques :

Les eaux souterraines constituent la principale source d'eau dans la région de - Ouargla, elles sont constituées de quatre nappes différentes.

Selon ANRH(1998); ces nappes différentes totalisant un volume de 80.000.000dm³

La profondeur des différentes nappes varie entre 1m et 1800m , ce qui nécessite d'immenses investissements pour leur exploitation :

1.5.1- La nappe phréatique :

nappe dite libre, cette nappe est continue dans les sables alluviaux de la vallée, elle se localise principalement dans la vallée de Oued Righ et la cuvette de Ouargla. Cette nappe et selon (**boutemdjet . ,2004.**) s'écoule du Sud vers le Nord suivant la pente de la vallée, sa profondeur varie de 1 à 8m en fonction du lieu et de la saison.

Les analyses des eaux de la nappe phréatique montrent qu'elles sont très salées, avec une conductivité électrique de l'ordre de 5 à 10 dS/m et parfois dépasse les 20 dS/m (A.N.R.H, 1999).

1.5.2- La nappe du complexe terminal:

1.5.2.1-La nappe du Miopliocène :

dite nappe de sable, elle fut à l'origine des palmeraies irriguées, elle s'écoule du Sud Sud-Ouest vers le Nord Nord-Est, en direction du chott Mélghir. La salinité de cette nappe varie de 1,8 à 4,6 g/l (**BOUTEMDJET . , 2004.**)

1.5.2.2- La nappe sénonien :

elle est peu exploitée vu son faible débit, sa profondeur d'exploitation varie entre 140 à 200 m (BOUTEMDJET., 2004.)

1.5.2.3- Le continental intercalaire (nappe albienne) :

Elle est située entre 1000 et 1500 m (B.N.E.D.E.R, 1992). La wilaya de Ouargla recèle d'importantes potentialités en eau souterraines estimées à 2381,5 Hm³/an, dont principalement la région de Gassi-Touil avec une potentialité de 720 Hm³/an et la région de Ouargla avec 679 Hm³/an suivie de Hassi Messaoud et Oued Righ Sud (A.N.R.H, 1999).

L'eau de la nappe albienne est caractérisée par une température élevée de l'ordre de 50°C à la surface (B.N.E.D.E.R, 1992).

La concentration de sel est faible 2g/l.

Les nappes les plus mobilisées sont la nappe albienne et la nappe du complexe terminale (CHINOUNE 2004).

1.6- La flore :

Selon la nature et la structure des sols ainsi que le climat on retrouve :

- Dans les lits des Oueds, les vallées et les alentours des gueltas une végétation à Acacia.
- Dans le grand Erg oriental principalement le « *Drinn* » et « *Aristida pungens* » accompagnés parfois d'une végétation arbustives « *Retam retam* », « *Ephedra* », « *Gensta sahra* » et « *Caliganum azel* ».
- Dans les Hamadas « *Eugoniz glutinesa* » et « *Fredolia arestoides* ».
- Dans les oasis et des zones cultivées une végétation naturelle abondante (DPAT, 1985).

1.7-la pédologie :

selon (**Halilat .,1993**) ; la région de Ouargla se caractérise par des sols légers , à prédominances sableuse et à structure particulière . il sont caractérisée par un faible taux de matière organique , un PH alcalin, une bonne aération et une forte salinité.

Dans la région de Ouargla en distingue trois types de sols qui sont :

- sol sal sodique ;
- sol hydromorphes ;
- sol minéral brut ;

2-LE MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE :**2.1- population :**

La population résidant dans la wilaya de Ouargla la est de 536299 habitants au 31/12/2002, soit une densité de 3.286 habitants/km² , la région de Ouargla regroupe 42% de la population totale de la wilaya de Ouargla (**D.P.A.Tde Ouargla,2003**).

Selon (**BAKOUR,2003**) ; la population de la région de Ouargla se distingue par :

- Les gens de Ouargla ou Atwargrene comprennent les tribus Atsissin , AtBrahim. Ils forment un groupe original, parlant le dialecte Atwarguin ;
- Les Mozabites, Habitant du M'zab berbérophones attachés à Ouargla par des lien historiques ;
- Les troudes habitants du Souf arabophones ;
- Les nomades , plus ou moins, récemment sédentarisés ou anciens nomades arabophones ;

2.2-Emploi :

Selon (**BAOUIA.,1999**) ; Après la découverte de pétrole à hassi messoud, le secteur agricole a subi une véritable hémorragie ; la plupart des jeunes ont quitté en masse les palmeraies pour les chantiers des entreprises du secteur hydrocarbures.

Tableau N° 22 : Répartition de la population par branche d'activités économique dans la wilaya de Ouargla

Branche d'action	Nombre d'actifs	%
Agriculture	17883	16.54
Industrie	15201	14.05
Bâtiments et travaux publics	17342	16.03
Administration et service	57692	53.36
Totale	108118	100

Source : D.P.A.T de Ouargla,(année2002édition2003)

L'agriculture dans la wilaya de Ouargla constitue la deuxième activité après le secteur de l'administration et des services, En effet, l'agriculture emploie 16.54% de la population occupée derrière le secteur de l'administration et des services qui emploie 53% (D.P.A.Tde Ouargla,2003)

3- ENVIRONNEMENT AGRICOLE DANS LA REGION DE OUARGLA :

3.1-Les principaux organismes qui interviennent dans l'appui technique aux agricultures :

3.1.1-La direction des services agricoles (D.S.A) :

Selon **Chinoune(2004)**, La direction est à Ouargla avec un réseau 05 subdivisions de l'agriculture ; représentées par des délégation communales, elle regroupe les services suivants :

-Service de l'administration et des moyens :

Il a pour un objet d'une gestion technique et administrative des ressources humaines de la structure, gestion de matériel et des Moyens généraux et l'élaboration du budget de gestion ;

-service de statistiques et des comptes économiques :

Il a pour but la programmation des statistiques agricoles et l'élaboration des cartes financières, la détermination des différents axes économiques et agricoles ;

-service des inspections phytosanitaires et vétérinaire :

son objectif est limité sur l'application des réglementations sanitaires et préventives, le contrôle des application des instruction de propreté et la vulgarisation sanitaires et préventive ;

-service d'aménagement rural et de la promotion du investissement :

Cet service a pour objectif de déterminer des zones de la mise en valeur et le périmètres irrigué pour conserver le patrimoine agricole et encourager les investissements dans le domaine agricole et suivre les projets de développement agricole ;

-service d'organisation des production et d'appui technique :

Il a pour rôle de généraliser les produits agricoles, développer les techniques agricoles ;

3.1.2- La chambre d'agriculture de la wilaya :

De création récente (1991), grâce au décret exécutif du mois 16 janvier 1991, les missions de la chambre d'agriculture sont :

- La défense des services de ses membres, soit professionnelle ou sociales ;
- La participation à la mise en place des politique nationales de développement des activités agricoles ;
- Le suivi des activités agricoles sur terrain ;
- Le création des relations professionnelles entre les agriculteurs eux même et les services techniques ;
- l'encouragement à la création des association des producteurs .Actuellement , il existe prés de 25 associations(voir le tableau N°23).

Tableau N° 23 : Données statistiques sur le nombre des association agricole dans la wilaya de Ouargla

Les types des associations	Nombre
Les associations de palmier dattier	4
Les associations d'aménagement	6
Les associations pour la gestion des forages	12
Autre associations	3
Totale	25

Source : la Chambre d'agriculture de Ouargla,(in chinoune 2004)

3.1.3-la subdivision agricole au niveau de la daïra :

elle fonctionne sous la direction de la D.S.A. Les rôles de la subdivision agricole sont les suivant :

- Résoudre les problèmes qui touchent l'agriculteur sur le territoire de la subdivision ;
- suivre les applications des techniques agricoles ;

3.1.4-Le commissariat au développement de l'agriculture dans les régions sahariennes(C.D.A.R.S) :

Il a été crée grâce au décret n° 222/86 du 02 septembre 1986, selon le chapitre n°04 qui a défini les missions de cet Organisme :

- L'application d'une politique nationale de développement dans le domaine du développement agricole dans les régions sahariennes de façon intégrée ;
- L'élaboration des rapports pour les structures centrales ;(CHINOUNE.,2004)

3.1.5- L'institut technique de développement de l'agriculture saharienne (I.T.D.A.S) :

cette station d'expérimentation a été crée a hassi ben abdellahen1978, comme une annexe de l'institut techniques des cultures maraîchers et industrielles .

En 1990la station a été rattachée à l'I.T.D.A.S. de ce fait les rôles sont les suivants :

- L'expérimentation dans le domaine agricole saharienne ;
 - L'utilisation des techniques agricoles modernes à petite échelle afin de les généraliser ;
 - le comportement variétale des espèces performantes et adaptées dans les régions sahariennes ;
 - L'encadrement des étudiants et stagiaires en ce qui concerne les mémoires de fin d'études ;
- Préparation des pépinières ; (CHINOUNE.,2004)

3.1.6-L'Agence nationale des ressources hydriques (A.N.R.H)

Sa tâche est de gérés les ressources en eaux , au niveau du bassin saharien ,Elle est impliquée dans des sites aptes à la réalisation des forages ; (CHINOUNE.,2004)

3.1.7 Les institutions de formation de recherche et de vulgarisation :

3.1.7.1-département des sciences agronomiques :

c'est un ex-institut technique de l'agriculture saharienne, créée en 1975, à Sidi mahdi Touggourt, transféré à Ouargla en 1980, intégré a l'enseignement supérieur en 1994, devenu aujourd'hui un département des sciences agronomiques, il a pour but :

- La formation des ingénieurs d'Etat en agronomie saharienne avec deux options (production animale et végétale)
- La recherche scientifique et agronomique dans les régions sahariennes ;
- L'élaboration des séminaires à vocation agronomique ;

3.1.7.2-L'institut de formation professionnelle (I.F.P) de said Otba :

c'est un institut professionnel à vocation agricole , créée par décret exécutif n⁰ 90/238 du 297/90. Les missions de l'institut sont les suivantes :

- la formation des enseignants et des fonctionnaires de gestion et d'entretien des structures de la formation professionnelle , et les améliorer et les recycler en matière de niveau et des connaissances ;
- La formation des techniciens et des techniciens supérieurs ;
- La participation à l'élaboration des programmes et les méthodes d'équipement et éducative des enseignants et des stagiaires par la formation professionnelle selon les normes nationales ;
- La participation dans les structures concernées par des activités d'orientation et l'intégration dans le travail dans la combinaison entre la formation et le travail ;
- Le développement des techniques et les outils d'estimation technique et éducative utilisée par les structures de formation professionnelle(FOUFOU.;2002)

4- LES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLES DANS LA REGION DE OUARGLA :

Les Oasis constituent des musées de formes de vie fractionnelle où on peut trouver tout le combat permanent , des hommes contre les contraintes du désert et une ingéniosité remarquable des populations sahariennes , aussi bien dans la mobilisation de l'eau que dans la construction de leur habitat

(**BRADAI ., 2002**)

4.1-L'ancien système agricole oasisien :

l'ancien système agricole oasisien est constitue par les anciennes palmeraies qui sont formées par un ensemble d'exploitations familiales de petite taille , situées près des Ksour , ces palmeraies forment un modèle agricole d'autosubsistance (**TOUTAIN ., 1990**).

Elles se présentent sous formes de plantations anarchiques et denses , et se caractérisent par un morcellement et une parcellisation excessifs , une diversité variétale , du palmier dattier et un déficit en eau d'irrigation (**BOUAMMAR ., 1999**).

Dans l'ancien système phoenicicole de la région de Ouargla , la majorité des pieds sont plantés anarchiquement , l'écartement n'est pas toujours respecté elle vari

de 4m à 5m , ce qui offre par conséquent une densité forte de 200 à 400 pieds du palmier dattier par hectare(BRADAI ., 2002) .

Selon (BRADAI ., 2002) l'ancien système phoenicicole de la région de Ouargla caractérisé par trois types d'exploitations :

4. 1.1 - Les exploitations entretenues :

Leur nombre est en diminution , l'agriculteur est souvent présent , et pratique des culture sous –jacentes dans les deux saisons(hiver et été) . la production est destinée à la satisfaction des besoins alimentaires familiaux et le surplus est vendu au des marchés locaux, On single l'existence de certaines tentatives de renouvellement par l'arrachage des vieux pieds et la plantation des rejets (BRADAI .,2002).

4.1-2 Les exploitations non entretenues :

représentent les palmeraies qui reçoivent le minimum d'entretien , dominées uniquement par palmier dattiers (irrigation , pollinisation , nettoyage , fertilisation et récolte) ; ces exploitation sont appropriée par plusieurs co-propriétaires suite à l'héritage . souvent aucune culture sous-jacente n'est pratiquée , elles sont envahies par les mauvaises herbes , les dépôts de sels très fréquents , Ce sont des exploitations qui se situent dans des zones basses , avec un mauvais fonctionnement du système du drainage (BRADA .,2002).

4.1.3 Les exploitation quasiment abandonnées :

Il s'agit des exploitations complètement abandonnées , ces palmeraies reflètent un état de défaillance totale , c'est un cimetière des palmeraies tous les aspects de dégradation .(BRADAI .,2002).

4.1.4-les moyens de production :**4.1.4.1 - La terre :**

le sol, est l'élément essentiel de l'activité agricole ,sa nature et sa composition chimique, constitue deux facteurs importants dans le choix des espèces et la conduite de culture.

Dans les palmeraies anciennes de Ouargla , la quasi-totalité des exploitations ont une superficie inférieure à 1hectar

Dans la majorité des cas , la propriété est privée , acquise soit par l'héritage familiale, ou bien par l'achat , ou par attribution .

4.1.4.2-Le matériel :

l'agriculteur dispose de peu de matériel , il s'agit d'instruments rudimentaires de fabrication locale , constitue d'outil nécessaire à toute pratique en palmeraie, on trouve la houe(mes ha), comme instrument le plus commun chez les agriculteurs oasiens , utilisé dans les travaux de sol, La faucille (mendjel) , _ utilisée pour la récolte et la fauche , de même pour la taille , en ajoutant aussi , la corde , la pelle , râteau...etc.

Les animaux domestiques , dominés essentiellement par les ânes , sont utilisés dans tous les travaux de transport et d'attraction à l'aide surtout d'un chariot(kerouila).

4.1.4.3-La main d'œuvre :

Dans l'exploitation de l'ancien secteur, on trouve trois catégories de main d'œuvre , familiale , temporaire et permanente .

le recours à la main d'œuvre salariée est temporaire , pour des opérations culturales précises, pénibles et limitées dans le temps (travail du sol, l'apport de sable et du fumier , la confection des planches).

La main d'œuvre familiale est relativement à usage important chargée de l'organisation du travail ainsi participe aux travaux moins pénibles (l'irrigation , récolte , l'entretien).

4.1.5- Les techniques de production :

4.1.5.1-La fertilisation :

le sol dans les exploitations anciennes est pauvre en matière fertile , la cherté des engrais empêche les agriculteurs d'acheter la matière fertilisante dont la plus utilisée est la fertilisation organique.

4.1.5.2- L'irrigation :

les palmeraies de l'ancien secteur , sont irriguées à partir des forages collectifs artésiens , dotés d'un système de pompage qui fonctionne grâce à l'énergie électrique.

4.1.5.3- Le drainage :

Le réseau du drainage dans les palmeraies de la cuvette de Ouargla est en mauvais état , souvent défectueux et l'évacuation des eaux devient de plus en difficile par le manque d'entretien .

4.1.6- Production :

4.1.6.1- La phœniciculture :

Le palmier dattier est la culture pilot , il constitue la principale ressources agricole , On trouve dans les anciens palmeraies de Ouargla un grand nombre de variétés tels que : Deglet Nour , Ghars tafzouine , takarmoust , Degla Bida , meche degla ...etc.

Généralement la production est destinée à l'autoconsommation et le simple surplus est réservé à la vent .

Il existe plusieurs catégories d'âge du palmier dattier , jeunes , adultes et vieux .(CHINOUNE ., 2004) .

4.1.6.2- l'arboriculture :

L'arboriculture dans les anciennes palmeraies de la région de Ouargla , ne représente pas une source agricole de grande importance économique .

Parmi les espèces fruitières plantées on trouve le figuier , le grenadier , la vigne le citronnier , le pommier et l'abricot.(CHINOUNE ., 2004)

4.1.6.3- La céréaliculture :

La céréaliculture constitue depuis longtemps comme culture sous-jacente aux anciens palmiers .

4.1.6.4- Les cultures maraîchers :

Les cultures les plus pratiquées sont : les blettes , la laitue , la carotte les navets et les fèves , comme cultures d'hiver , et la tomate , le pourpier d'eau , le bettikh .

Une grande partie de la production est réservée à l'autoconsommation .

4.1.7- Les contraintes de l'ancien système agricole Oasien :

L'ancien système agricole oasien fait face à de nombreuses contraintes dont peut résumer les principales par :

- 1- Le morcellement excessif , résultat du partage continue d'un héritage qui n'a pratiqué pas connu l'extension notable , la faible taille des exploitations , conjuguées aux effets du développement des autres secteurs d'activités caractérisés par un exode agricole , a engendré une situation de délaissement et un manque d'entretien des palmeraies .
- 2- Un problème de drainage .
- 3- Un problème de d'insuffisance d'eau dans les exploitation agricole .

- 4- Le vieillissement de la main d'œuvre qui à pour résultat la non réalisation des travaux de pollinisation , qui exige des efforts physiques importants (grimpeurs) ,accompagné d'un absence de relève dans la mesure ou il ya une faible transmission de savoir faire.
- 5- un vieillissement des palmeraies conséquence , d'absence de rajeunissement qui se traduit par une chute des rendements mais aussi une érosion génétique **(BOUAMMAR .,2000).**

4. 2- Les nouvelles palmeraies :

Dit système de mise en valeur , il constitué par des exploitations individuelles ou collectives . ce système est caractérisée par l'introduction des nouvelles techniques de production , pour augmenter les rendements .**(CHINOUNE .,2004)**

Ces palmeraies se situent à l'extérieur des agglomérations , dans des zones ou des paramètres techniques spécifiques à l'agriculture saharienne ont été bien étudiés .

On comptabilise plusieurs programmes de développement de l'agriculture :

- Le programme de l'A.P.F.A (pour les grandes et la petite mise en valeur) ;
- La mise en valeur des petites et moyens périmètres dans le cadre de l'ex-programme grand travaux ;
- Les programmes de P.N.D.A .

On distingue actuellement trois types de systèmes de production de mise en valeur soit :

4.2.1- La petite mise en valeur :

C'est un système de polyculture (palmier , maraîchage , fourrage et céréales) en plus de l'élevage , la superficie des exploitations agricoles varie entre (plus du 0 à 5 hectares), l'irrigation est assurée à partir des forages ;
(CHINOUNE .,2004).

4.2.2- La moyenne mise en valeur :

Elle concerne des exploitations agricoles de taille plus importante (5 à 30 hectares), Le fonctionnement et les moyens de production mise en œuvre sont différents de la petite mise en valeur , l'attribution de cette exploitation est individuelle ou collective (**chinoune.,2004**)

4.2.3- La grande mise en valeur :

les exploitations de ce type occupent une superficie qui varie de (30 hectares et plus) , C'est dans ce type d'exploitation que les techniques agricoles modernes sont appliquées et sont aussi conjuguées à la mobilisation de moyens de production performants.

4.2.4- Les moyens de production :**4.2.4.1- La terre :**

Le sol est considéré parmi les moyens principaux de la production assurant l'augmentation du rendement par l'accroissement des superficies de mise en valeur , les sols des nouvelles palmeraies représentent des nouvelles terres qui se trouvent hors agglomérations d'où naissent l'importance d'une préservation ainsi que l'amélioration et la conservation de ces nouvelles terres , grâce à des techniques des amendements et des moyens de production performants.(**CHINOUNE .,2004**)

Les superficies sont relativement importantes , dépassent souvent les deux ha mais souvent difficiles d'accès.

4.2.4.2-Le matériel agricole :

La tendance vers un taux de mécanisation assez important , constitue un facteur important pour augmenter la productivité du travail ,et gagner du temps , et de la main d'œuvre , ainsi que pour la réussite de toute opération de mise en valeur .

D'une palmeraie à une autre , le matériel agricole se voit de plus en plus variés , mais aussi moins nombreux .

Le matériel agricole est constitué essentiellement :

- *Des tracteurs à 3 pistons , et les tracteurs à 4 pistons.
- * Les pompes , les goûteursetc.
- * Certains agriculteurs possèdent un matériel de transport c'est surtout des camionnettes bâchées .(BRADAI ., 2002)

4.2.4.3- La main d'œuvre :

Généralement , la palmeraie nouvelle fait appel à trois types de mains d'œuvre :

- *Main d'œuvre familiale qui constitue la plus grande partie.
- * Main d'œuvre temporaire , selon les besoins pour achever les travaux pénibles (travail de soletc.).
- *Main d'œuvre permanente , représente un taux faible , elle habite souvent le lieu du travail (l'exploitation) , Ces ouvriers sont payés par un salaire journalier ou bien ils bénéficient d'une part de la production selon l'accord avec le propriétaire .

Le rôle de la femme est très limité , Donc ne contribue pas à un travail au sein de la palmeraie .

4.2.5- Les techniques de production :

4.2.5.1- Le travail du sol :

La mécanisation des travaux des sols a permis un labour profond de 30 cm suivi d'un planchage régulier du sol et la confection des billons , selon le type de culture grâce à l'usage d'une main d'œuvre qualifiée.

Le travail du sol est effectué pour les cultures d'été et celles d'hiver.

4.2.5.2- La fertilisation :

La majorité des agriculteurs des nouvelles palmeraies apportent à leurs parcelles une fumure organique destinée à des cultures intercalaires . Cet amendement organique est accompagné généralement d'une fertilisation minérale dont le type et la qualité varient d'une exploitation à une autre , selon la capacité financière .

4.2.5.3- L'irrigation :

La mobilisation des ressources hydriques souterraine grâce à des techniques de pompage a permis une disponibilité importante de l'eau d'irrigation d'ou l'augmentation des surfaces cultivées .

Dans les nouveaux périmètres ou les exploitations possèdent un forage d'irrigation collectif. Les agriculteurs disposent des bassins pour stocker l'eau et le refroidir (cas des palmeraies qui exploitaient la nappe albienne).

Les doses ne sont pas calculées ni respectées , mais les pertes sont minimisées grâce à l'usage de techniques modernes , la canalisation des conduites et la cimentation des rigoles.

4.2.5.4- Les abris serres :

Les abris serres sont retrouvés principalement dans le nouveau périmètre de mise en valeur , leur mise en place permet de pratiquer des cultures protégées hors saison.

On tient à signaler que le drainage se fait d'une manière naturelle grâce à l'inflation de l'eau dans le sous-sol.

4.2.6- production :

4.2.6.1-La phœniciculture :

La culture du palmier dattier dans les nouvelles palmeraies se caractérise par l'augmentation de la superficie , dominée par les variétés de Deglet-nour et de ghars , qui ont une meilleure qualité marchande .

4.2.6.2- L'arboriculture :

Dans les nouvelles palmeraies de Ouargla , On a constaté l'introduction des arbres fruitières de plusieurs espèces plantées en intercalaire de palmier .

On a pu constaté la création d'un véritable verger arboricole au sein des palmeraies constitue d'un nombre élevé des arbres fruitiers , Les espèces les plus retrouvées sont : le figuier , le pommier , le citronnier , le poirier .

4.2.6.3- La strate herbacée :

Dans les nouvelles palmeraies de la cuvette de Ouargla , la strate herbacée est très diversifiée et très intensifiée , sur un espace assez large , où l'économie de l'eau ne constitue plus le facteur limitant , ni la contrainte majeure .(BRADAI .,2002)

CHAPITRE N°2 : RESULTATS ET DISCUSSIONS

1- L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUÊTE AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION :

1.1-LES ASSURANCES ET LES PRODUITS D'ASSURANCES AGRICOLES

1.1.1- La Mutualité Agricole

Rappelons que la Mutualité Agricole a été créée en 1901.la première Caisse Locale , exerçant les assurances a vu le jour en 1903.

Actuellement, la CNMA qui est à but non lucratif, dont les mission et objectifs sont : les Assurances, - les opérations de Banque et de Crédit, les opérations de Leasing

à travers sa filiale SALEM, la Gestion des Fonds d'Etat d'Aide à l'Agriculture. Elle dispose de :

- 62 Caisses Régionales
- 142 Bureaux locaux.
- 142.620 Sociétaires

1.1.2 - Produits d'Assurances commercialisés par la Mutualité Agricole

Les branches d'assurance commercialisées par la Mutualité Agricole sont :

- Assurances Agricoles
- Assurances Industriels et Techniques
- Assurances Risques Simples et de personnes
- Assurances Risques Transports (Terrestre, Maritime et Aérien).
- Assurances Multipérils Pomme de Terre Assurance Grêle
- Assurances Multirisque Palmier Dattier
- Assurances agricoles production végétale
- Assurances Incendie Récoltes
- Assurances Multirisque Serre

- Assurances Multirisque Bétail
- Assurances Multirisque Apicole

1.1.2.1-Multirisques palmier dattier :

1.1. 2.1.1- Conditions de garantie

Pour le palmier dattier, la garantie commence dès la replantation.
Pour la récolte, la garantie commence dès la formation des fruits et cesse dès que les récoltes ont été enlevées et au plus tard à la date limite fixée aux conditions particulières du contrat.

1.1.2.1.2 -Dates limites de souscription des contrat d'assurance multirisques palmiers dattiers

La date limite de souscription des contrats d'assurance multirisques palmier dattier s'étale:

- Pour les risques climatiques, entre le 15 mars et le 30 juin,
- Pour l'incendie récoltes, c'est toute l'année.

1.1.2.1.3- Dates limites de garantie de l'assurance

La garantie de l'assurance multirisque palmier dattier, cesse chaque année, dès que les récoltes ont été cueillies au plus tard le 31 décembre.

1.1.2.1.4-Simulation de cotisation

1.1.2.1.4. 1- Palmiers dattier productifs / Deglet Nour

- Superficie : 01 HA / 120 arbres.
- Rendement assuré : 84 QX / HA : 70 Kg/arbre
- Prix unitaire de l'arbre : 5.000 DA / arbre.
- Prix unitaire Deglet Nour : 80 DA / kg.
- Assurance arbre:

Cotisation à payer=120 arbres x 5.000 DA = 600.000 DA

$$= 3.600 \text{ DA (1)}$$

▪ Assurance récoltes:

Cotisation à payer: $120 \text{ arb} \times 70 \text{ Kg/arb} \times 80 \text{ DA/Kg} = 672.000 \text{ DA}$

$$= 30.240 \text{ DA (2)}$$

Cotisation totale : (1) + (2) = 33.840 DA.

1.1.2.1.4.2-Jeunes djebbars

- Superficie : 01 HA / 120 arbres.

- Prix unitaire de l'arbre : 400 DA/arbre.

- Valeur assurée = $120 \text{ arb} \times 400 \text{ DA} = 48.000 \text{ DA}$

Cotisation à payer = 288 DA

1.1.2.1.5-En cas de sinistre

- Aussitôt un sinistre se déclare, l'assuré doit aviser la C.R.M.A dans un délai de sept (07) jours, sauf en cas de grêle, le délai de déclaration est de quatre (04) jours

- Dès la réception de la déclaration de sinistre, la C.R.M.A désigne un expert au plus tard dans les sept (07) jours, qui suivent la déclaration de sinistre.

1.1.2.1.6- Indemnisation brute arbres productifs :

▪ Sinistre inondation, qui a touché 01 HA / 120 arbres

▪ Taux de perte donné par l'expert : 50%

▪ Prix unitaire de l'arbre : 5.000 DA / arbre

$$120 \text{ arbres} \times 5.000 \text{ DA/arbre} \times 50\% = 300.000 \text{ DA}$$

Les frais de déblais, d'enlèvement (des arbres), déplacement et transport après sinistre garanti, à concurrence d'un maximum 10 % du montant des dommages :

$$300.000 \text{ DA} \times 10\% = 30.000 \text{ DA}$$

1.1.2.1.7- Indemnisation nette après franchise (15%) :

$$255.000 \text{ DA} + 30.000 \text{ DA} = 285.000$$

Donc, pour une cotisation de 3.600 DA payée par le phoéniculteur pour assurer un nombre de 120 arbres. En cas de perte de 50 % (60 arbres), l'assuré est indemnisé pour un montant de 285.000 DA. D'où, 79,16 fois la cotisation payée.

1.1.2.1.8- Indemnisation brute récoltes :

▪ Sinistre dû à la pluie, qui a touché 01 HA (120 arbres)

▪ Rendement assuré : 84 QX / HA : 70 Kg/arbre.

▪ Prix unitaire de glet noir : 80 DA / kg.

▪ Taux de perte déterminé par l'expert : 70 %

$$120 \text{ arb} \times 70 \text{ Kg/arb} \times 80 \text{ DA/Kg} \times 70\% = 470.400 \text{ DA}$$

- Les frais de déblais, d'enlèvement (des récoltes), déplacement et transport des décombres après sinistre garanti, à concurrence d'un maximum 10 % du montant des dommages :

$$470.400 \text{ DA} \times 10\% = 47.040 \text{ DA}$$

- Indemnisation nette après franchise (15%) :

$$399.840 \text{ DA} + 47.040 \text{ DA} = 446.880 \text{ DA}$$

Donc, pour une cotisation de 30.240 DA payée par le phoéniculteur pour assurer un nombre de 120 arbres. En cas de perte de 70 % de la récolte, l'assuré est indemnisé pour un montant de 446.880 DA. D'où, 14,77 fois la cotisation payée.

1.1.2.1.9- Indemnisation brute jeunes djebbars :

▪Sinistre inondation, qui a touché 01 HA (120 arbres)

▪Prix unitaire de l'arbre : 400 DA / arbre.

▪Taux de perte déterminé par l'expert : 70 %

$$120 \text{ arbres} \times 400 \text{ DA/arbre} \times 70\% = 33.600 \text{ DA}$$

- Les frais de déblais, d'enlèvement (des jeunes djebbars), déplacement et transport après sinistre garanti, à concurrence d'un maximum 10 % du montant des dommages
 $33.600 \text{ DA} \times 10\% = 3.360 \text{ DA}$

1.1.2.1.10-- Indemnisation nette après franchise (15%) :

$$28.560 \text{ DA} + 3.360 \text{ DA} = 31.920 \text{ DA}$$

Donc, pour une cotisation de 288 DA payée par le phoéniculteur pour assurer un nombre de 120 jeunes djebbars. En cas de perte de 70 %, l'assuré est indemnisé pour un montant de 31.920 DA D'ou, 110, 83 fois la cotisation payée.

1.1.2.2-Assurance multirisque incendie de récolte :**1.1. 2.2.1- Objet de la garantie**

L'assurance garantie la perte directe subie en cas de dommages d'incendie causés aux céréales sur pied de toute nature :

- blé dur · blé tendre · orge · avoine
- les meules, en instance de battage situées dans les parcelles des récoltes assurées.

Sont également garantis :

- les sacs de grains,
- les fourrages,

-les pailles en vrac ou en bottes laissées momentanément sur le champ en attendant le ramassage.

1.2.2- Dates limites de souscription des contrat d'assurance incendie récoltes par nature de culture

Céréales : Blé dur et blé tendre Orge - Avoine: 15 avril

La garantie de l'assurance incendie récoltes cesse chaque année, dès que les récoltes ont été coupées ou plus tard:

- Pour l'orge et avoine.1^{er} août à midi,
- Pour les autres céréales.15 septembre à midi
- Pour les fourrages.31 octobre à midi,

1.2.3- simulation de cotisation a payer :

01 HA blé dur ordinaire

Rendement assuré : 10 QX / HA

Prix unitaire ql blé : 1900 DA / ql.

Prix unitaire ql paille : 600 DA / ql

Estimation voisinage immédiat du fellah (maison): 200.000 DA.

- En cas d'assurance incendie récoltes, l'assuré payera :

- ✓ 108,30 DA pour le blé. (1)
- ✓ 60 DA pour la paille. (2)
- ✓ 1800 DA pour le recours des voisins et des tiers (3)

total a payer = (1) + (2) + (3)
= 1968,30 DA (HT)

1.2.4-En cas de sinistre

Aussitôt un sinistre se déclare, l'assuré doit aviser la C.R.M.A dans un délai de SEPT (07) JOURS, sauf cas fortuit, ou de force majeur

Dès la réception de la déclaration de sinistre, la C.R.M.A désigne un expert au plus tard dans les SEPT (07) JOURS, qui suivent la déclaration de sinistre.

1.2.5- Indemnisation blé dur ordinaire :

- Superficie sinistrée : 01 HA

- Rendement sinistré : 10 QX /HA

- Indemnisation brute:

$$1\text{HA} \times 10 \text{ QX} \times 1900 \text{ DA} \times 100 \% = 19.000 \text{ DA}$$

Frais de moissons battage, et de transport à déduire :

$$190 \text{ DA} + 30 \text{ DA} = 220 \text{ DA} / \text{ql.}$$

$$= 220 \text{ DA} \times 10 \text{ qx} = 2200 \text{ DA}$$

-Indemnisation après déduction des frais:

$$19.000 \text{ DA} - 2200 \text{ DA} = 16.800 \text{ DA} \quad (1)$$

- Indemnisation paille :

Indemnisation brute:

$$1\text{HA} \times 10 \text{ QX} \times 600 \text{ DA} \times 100 \% = 6.000 \text{ DA}$$

- Frais de bottelage et de transport à déduire:

$$25 \text{ DA} + 20 \text{ DA} = 45 \text{ DA/botte} = 225 \text{ DA/ql}$$

- Indemnisation nette après déduction des frais: $6.000 \text{ DA} - 2.250 \text{ DA} = 3.750 \text{ DA} \quad (2)$

Indemnisation nette globale a payer:

Indemnisation blé dur ordinaire + Indemnisation paille

$$16.800 \text{ DA} + 3.750 \text{ DA} = 20.550 \text{ DA}$$

Donc, pour une cotisation de 1.968,30 DA payée par le sociétaire pour assurer un (01) HA de blé dur ordinaire. En cas d'un incendie (perte de 100 % de la récolte),

notre sociétaire est indemnisé pour un montant de 20.550 DA .D'où, 10, 41 fois la cotisation payée.

13-Assurance multirisque serre

1.3.1- Objet de la garantie :

L'assurance garantit la perte directe subie en cas de dommages causés, aux :
 . Serres, Armatures, Équipements ,Matériels, Films souples, plastiques et verres,
 Cultures sous serres.

L'assurance prend en charge aussi les frais de déblais, déplacement, transport des décombres après sinistre garanti, à concurrence d'un maximum de 10 % du montant des dommages résultant des événements suivants :

- la tempête, l'inondation, la grêle, le gel, la neige, l'incendie, les explosions, la chute de la foudre, le recours des voisins et des tiers,

1.3.2-Conditions de garantie

- La garantie des cultures commence dès la replantation et cesse dès que les récoltes ont été enlevées.

- Les serres ne seront garanties que lorsqu'il a été constaté par l'expert de la C.R.M.A, que les normes en vigueur arrêtés par l'I.T.C.M.I en matière de construction et installations des serres (armatures, fondations, etc..) sont respectées.

Simulation de cotisation d'un contrat d'assurance Multirisque serre

- Une (01) serres de 400 m² sans chaufferie U = DA

Équipement (gaines d'irrigation goutte à goutte)	62. 010
Armature (arceaux, croix, entretoises)	120. 000
Film Plastique (souple)	20. 000
Récolte (Culture de tomate)	96. 000

Recours des tiers et des voisins 200. 000

Net à payer (h.t) : 5.270,15 da

1.3.3-En cas de sinistre

. Aussitôt un sinistre se déclare, l'assuré doit aviser la C.R.M.A dans un délai de sept (07 jours), sauf cas fortuit ou de force majeure

• Dès la réception de la déclaration de sinistre, la C.R.M.A désigne un expert au plus tard dans les sept (07) jours.

1.3.4- Simulation en cas de sinistre à 100%

(Tempête de vent sur une serre neuve. Taux de Vétusté = 0%)

	Quantité Perdue	Prix unitaire (DA)	Montant à Rembourser
Serre			
Arceaux (26)	26	500	13.000
Tubes	10	200	2.000
Croix(P)	16	88,40	1.414,40
Croix (G)	4	110	440
Portes (2)	2	885	1.770
Film plastique	160 kg	162	25.920
Fil de fer (32)	36 kg	60.71	2.185,56
Tomate	48 Qx	2000	91.200
Frais de récoltes à déduire (5 % =- 4.800 DA)			

Montant des dommages : 137.929,96 DA

Frais à rajouter au dommage :

Frais d'enlèvement et Remplacement (Serre+Cultures = 10%)

137.929,96 DA x 10% = + 13.792,99 DA

- Indemnité nette à payer avec 15% de franchise sur le montant des dommages :

117.240,45 DA + 13.792,99 = 131.033,44 DA

Donc, pour une cotisation payée de 5.270,15 DA, pour assurer une serre de 400 m², avec équipements et culture, l'assuré est remboursé en cas de sinistre estimé à 100 % de perte, pour un montant de 131.033,44 DA. D'où, 24,86 fois plus que la cotisation payée

1.4- Assurance multipérils pomme de terre :

1.4.1- Objet de la garantie :

L'assureur garantit les pertes de quantité directes totales ou partielles subies en cas de dommages à la culture de pomme de terre, résultant des événements climatiques suivants : la grêle, le gel, la tempête, l'inondation, le sirocco.

L'assureur garantit, aussi les dommages résultants de :

L'incendie et Risques Accessoires : Garantit les dommages matériels causés par l'incendie, les explosions, chute de la foudre, tremblement de terre, et inondation aux

-Bâtiments et leur dépendances immobiliers,

-Matériels d'exploitation : roulant et outillage,

-Marchandises et approvisionnements, tels que les semences, les engrais, les produits phytosanitaires, Perte de loyer,

-Recours des voisins et des tiers.

1.4.2-La responsabilité Civile Exploitation Agricole :

Garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'assuré peut encourir en raison des dommages corporels et matériels causés aux tiers tant à l'intérieur que dans les abords immédiats de l'exploitation.

1.4.2-L'individuelle Accident:

Garantit, à la personne nommément désignée au contrat, le paiement des indemnités en cas d'accidents corporels provenant d'une cause subite, extérieure et involontaire que pourrait subir l'Assuré au cours ou à l'occasion de ses activités professionnelles et privées.

Dates limites de souscription de l'assurance multipérils pomme de terre par saison et par région (2 mois après la plantation)

1.4.3-Pomme de terre de saison :

- 1er mars littoral et oasis sahariennes

1.4.4- Pomme de terre d'arrière saison :

- 31 oct. littoral et oasis sahariennes

Pomme de terre de primeur :

- 31 janv.littoral et oasis sahariennes

1.4.5- Dates limites de garantie de l'assurance multipérils pomme de terre (A la récolte)**1- Pomme de terre de saison :**

- 30 mai littoral et oasis sahariennes
- 31 dec sub-littoral et plaines tellienne et oasis sahariennes

2- Pomme de terre de primeur :

- 30 avril littoral et oasis sahariennes

1.4.6-Simulation de cotisation :

cas de la pomme de terre de saison

Superficie : 01 Hectare

Rendement / Hectare : 200 quintaux

Coût moyen à la production : 1200 DA / quintal

Valeur assurée: 200 Qx X 1 HA X 1200 DA= 240.000 DA

Cotisation à payer : 13.080 DA (HT)

Indemnisation brute :

$$1 \text{ HA} \times 200 \text{ QX} \times 1200 \text{ DA} \times 50 \% = 120.000 \text{ DA}$$

Franchise à appliquer : 10 %

Indemnisation nette à payer :

$$120.000 \text{ DA} - 12.000 \text{ DA} = 108.000,00 \text{ DA}$$

Donc, pour une cotisation payée de 13.080

DA, l'assuré est remboursé en cas de

sinistre de 50 % de perte, pour un

montant de 108.000 DA, D'où, 8 fois plus, la cotisation payée.

1.4.7-Important a savoir

Lors de la souscription des contrats d'assurances, il est très important que l'assuré déclare les rendements réels, qu'il estime réaliser, car ces rendements serviront comme référence de base pour l'indemnisation en cas de sinistre.

Sous-estimations = Indemnisations des rendements moindres.

L'assuré peut à toute époque de l'année, augmenter ces rendements, même après la date limite de souscription des contrats d'assurances.

En ce qui concerne les prix unitaires des cultures assurées, ils ne pourront être augmentés qu'après accord de la C.R.M.A

Les contrats d'assurances peuvent être d'une durée d'un an ferme ou renouvelables avec clause de tacite reconduction.

1.5-Assurance multirisque bétail :

1.5.1- Objet de la garantie :

Pour un abattage ordonné suite à une maladie à déclaration obligatoire.

Cotisation 01 vache : 6000 DA

Nombre de mortalité : 1 vache de 4 ans

Vache déclarée à un prix de 150.000,00DA

Elle a été estimée par l'expert au jour du sinistre à 150.000DA

Prix de la carcasse récupérée 30.000,00DA

50% de 150.000 = 75.000,00 DA

Indemnité = 75.000,00 – 30.000,00

Indemnité à allouer par la CRMA = 45.000,00DA

le prix de la carcasse récupérée des abattoirs = 30.000 DA

Indemnité accordée = 35% du prix de l'animal sinistré.

* Si l'animal n'est pas assuré, l'indemnité à percevoir serait de:

- 30.000DA prix de la carcasse

- et les 35%

Assurance Multirisque Ovine.

Les produits d'assurances en phase d'étude

- Assurance Cameline(Dromadaire).
- Assurance Équine (Cheval).
- Assurance Aquacole (Poisson).
- Assurance Cunicole (Lapin)

2- ANALYSE DES RESULTATS D'ENQUETES AU NIVEAU DES EXPLOITATIONS :

Cette partie de l'étude, touchera les exploitations agricoles des différents systèmes de production en place. Par le biais des enquêtes socio-économiques, nous allons caractériser les exploitations enquêtées.

68 exploitations, agricoles retenues pour la concrétisation de nos objectifs, nous ont permis dans une large mesure d'appréhender les préoccupations des agriculteurs, et de faire le point dans la mesure du possible sur le volet financement et assurances sur terrain auprès des agriculteurs qui faut-il le dire sont très réticents et non coopératifs quand il s'agit du financement et prêts.

2.1- Caractéristiques des exploitations enquêtées

- SAT varie entre 0,3 et 2 ha ;
- Nombre de palmiers varie entre 10 et 120 pieds ;
- Age des palmiers 3 à 85 ans ;
- Elevage : Caprins, ovins
- Irrigation par forage (collectif).

la production estimée à 35kg par pied.

Le tour d'eau, dépasse parfois les 15 jours.

2.2- Caractéristiques socio-économiques :

L'âge des agriculteurs du système mise en valeur varie entre 18-40 et 40-60 celui des agriculteurs du système oasien traditionnel, appartient à un groupe compris entre 40-60 et supérieur à 60 ans

Le niveau d'instruction des exploitants du système mise en valeur est caractérisé par l'existence d'exploitants instruits et même universitaire 1,47% ont un niveau secondaire.

Le niveau d'instruction des agriculteurs du système oasien traditionnel est caractérisé par un taux important d'analphabètes. 22.05% n'ont aucun niveau d'instruction.

La taille de la famille des chefs d'exploitations dans le système mise en valeur est de varie entre 3.et...5.dans le système oasien traditionnel elle comprise entre3.et8

La main d'œuvre est familiale dans le système oasien traditionnel elle varie entre 0 et3 individus. Dans le système mise en valeur c'est surtout une main d'œuvre saisonnière.

pour le lieu de résidence des exploitants nous constatons que 55.88% des exploitants du système oasien traditionnel résident à proximité de leurs exploitation .

Dans le système mis en valeur les exploitations il faut avoir un moyen de transport pour aller à son exploitation qui sont situées pour les plus proche à 5-7 Km et les plus loin à 50 Km

2.3-Relation avec les banques dans le cadre de PNDA

Tableau n°24 : soutien et crédit lié dans le cadre de PNDA

Dairat	Exploitation	Soutien et crédit lié				Total
		Soutien	%	Crédit lié	%	
Ouargla	Ksar	-	-	-	-	14
	Mkhadma	-	-	-	-	11
	Bamendil	2	2.49	-	-	10
	Nouveau système mise en valeur	7	10.3	1	1.47	08
	Sous total	9	13.24	1	1.47	43
Sidi khouiled	Sidi khouiled	-	-	-	-	07
	Ain baida	-	-	-	-	05
	Hassi benabdellah(nouveau système mise en valeur)	4	5.88	3	4.41	07
	Sous total	4	5.88	3	4.41	19
N'goussa	Nouveau système mise en valeur	6	8.82	-	-	06
Total		19	27.9	4	5.88	68

Parmi les 43 exploitations enquêtées dans la daïra de Ouargla, nous avons constatés qu'au niveau des exploitations du Ksar et de Mekhdma aucun agriculteur n'a bénéficié ni soutien ni du crédit lié. Les exploitations sont traditionnelles dans ces deux localités à travers la discussion avec les agriculteurs nous avons compris que ces derniers n'ont pas d'ambition d'investissement, leurs primordiales préoccupation réside dans la résolution problème de drainage et celui de l'irrigation, sans recourir aux banques.

Par contre à Bamendil, et à Ruissat, 09 sur 18 ont bénéficiés du soutien, 2 à Bamendil et 07 à Ruissat alors que en matière de crédit et dans les deux localités il y'a 01 agriculteur sur 18 de Ruissat qui ont bénéficiés du crédit lié.

Dans la daïra de Sidi Khouiled 4 sur 19 on bénéficiaires du soutien, et 03 du crédit à N'Goussa 100% ont bénéficié du soutien par contre nous enregistrons 0% pour les crédits

Tableau n°25 : Actions réalisées dans le cadre du crédit liés

Dairat	Actions réalisées dans le cadre du crédit liés	Nature	Total
		Matériel et Animaux d'élevage	
Ouargla	Ksar	-	14
	Mkhadma	-	11
	Bamendil	-	10
	Nouveau système	01	08
	Sous total	01	43
Sidi khouiled	Sidi khouiled	-	7
	Ain baida	-	5
	Hassi benabdellah(nouveau système)	03	7
	Sous total	03	19
N'goussa	Nouveau système	-	6
Total		04	68

Nous avons constatés que les 04 agriculteurs ont demandés du crédit pour l'achat du matériel et l'élevage en même temps. Aucun agriculteur n'a voulu nous renseignés quant au montant du crédit dont il a été bénéficiaire

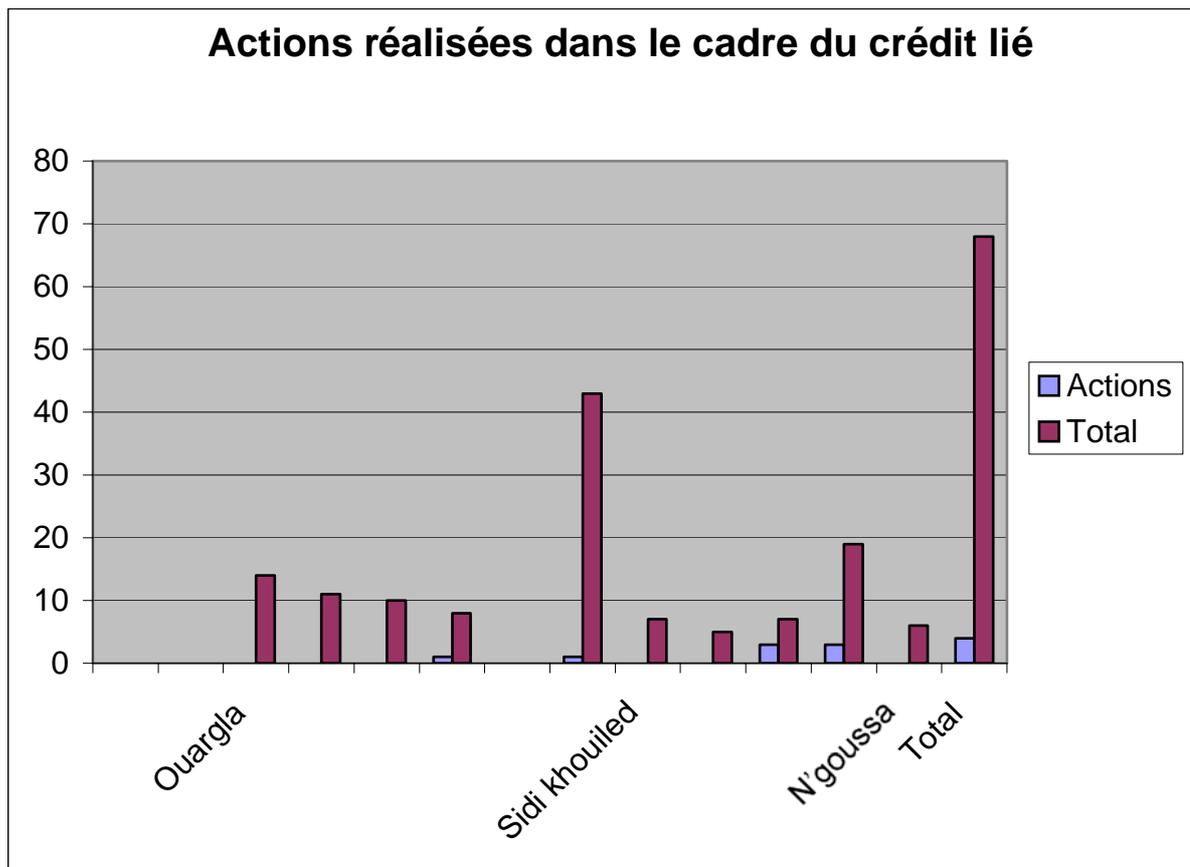


Figure N° :04 Actions réalisées dans le cadre du crédit lié

2.4-Relation avec les assurances :

Tableau N°26 : relation avec les assurances :

Dairat	Exploitation	Assurances des biens		Total
		Nbr	%	
Ouargla	Ksar	-	-	14
	Mkhadma	1	1.47	11
	Bamendil	2	2.94	10
	Nouveau système	7	10.29	08
	Sous total	10	14.70	43
Sidi khouiled	Sidi khouiled	-	-	7
	Ain baida	1	1.47	5
	Hassi benabdellah(nouveau système)	5	7.35	7
	Sous total	6	8.82	19
N'goussa	Nouveau système	6	8.82	6
Total		22	32.35	68

Parmi les 68 exploitations enquêtées 22 ont déclarés avoir une relation avec les assurances agricoles soit 32,35%.

C'est dans la daïra de Ouargla que nous enregistrons le taux de 14,70 % , alors qu' à Sidi khouiled et N'goussa nous enregistrons le taux de 8,82%.

Les agriculteurs n'ont pas de culture d'assurer leurs bien, d'après les responsables de la CRMA il y'a une nette évolution par rapport aux années précédentes. Les agriculteurs de plus en plus se rapprochent des assurances.

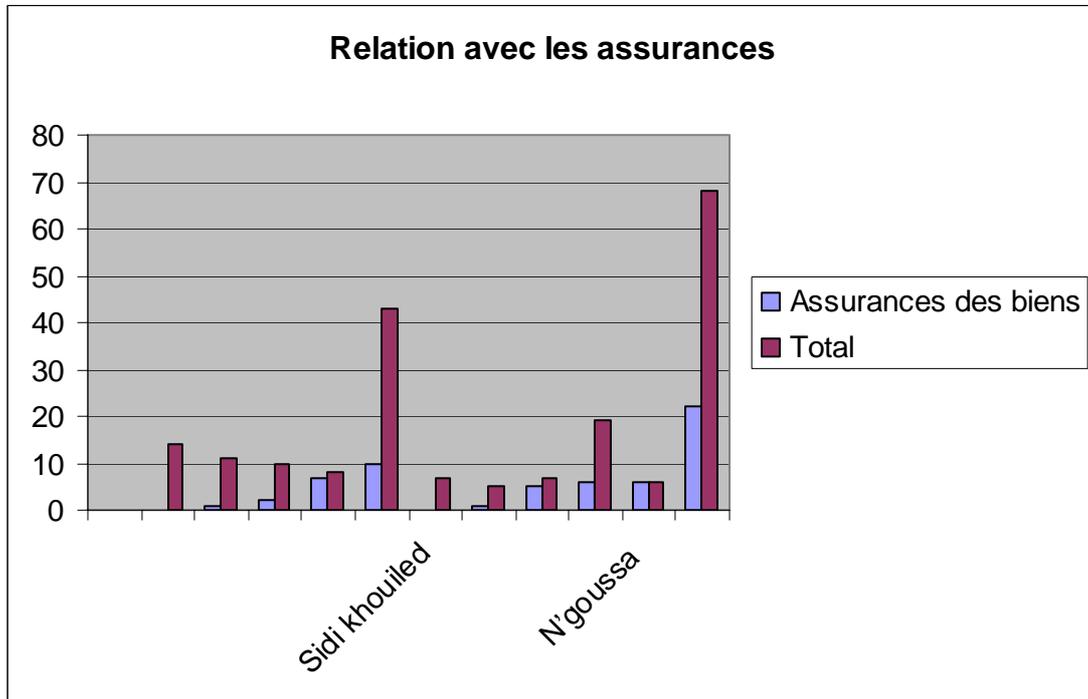


Figure N° 05 : Relation avec les assurances

2.5-Relation avec les banques :**Tableau N° 27 : relation avec les banques :**

	Exploitants ayant des contacts avec la banque		Total
	Nbr	%	Nbr
Ouargla	1	1.47	43
Sidi khouiled	2	2.94	19
N'goussa	1	1.47	6
Total	4	5.88	68

La relation des agriculteurs avec la banque, à constituée l'étape la plus difficile de notre travail d'investigation, en effet à l'unanimité aucun agriculteur n'a voulu nous donner la moindre information sur sa relation avec la banque en matière de financement. Ils nous ont difficilement reconnus avoir bénéficié d'un crédit .

Comme nous le constatons dans le tableau n°27 il n'y a que 04 agriculteurs bénéficiaires de crédit bancaire soit 5.88 % la réticence envers les banques est expliquée par les facteurs religieux interdisant les intérêts de la dette .

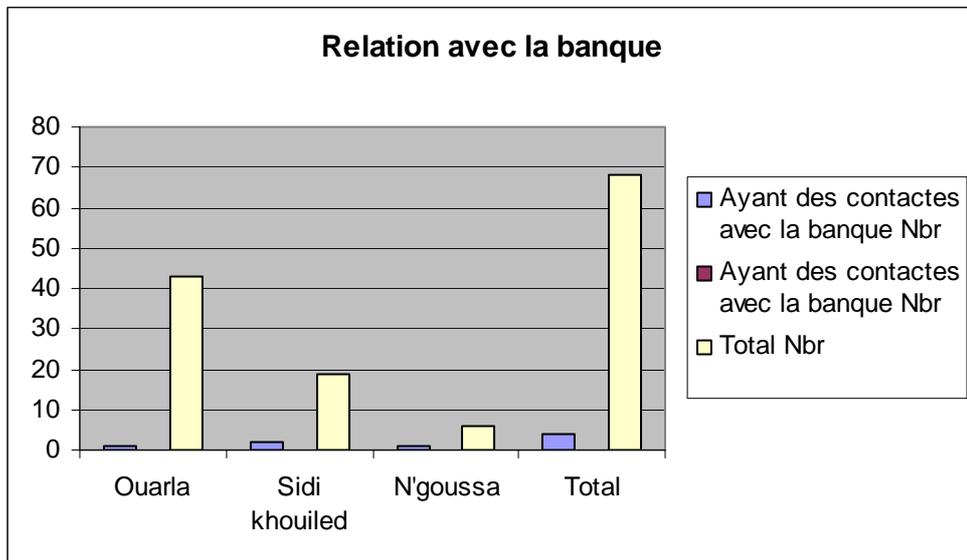


Figure N° 06 : Relation avec la banque

2.6-Répartition des enquêtes selon les dégâts déclarés- remboursement :**Tableau N° 28 :**répartition des enquêtes selon les dégâts déclarés- remboursement

dairats	Déclaration dégâts	remboursement	Total
Ouargla	2	-	43
Sidi khouiled	1	-	19
N°goussa	-	-	06
Total	3	-	68

Pour ce qui est de la déclaration des dégâts sur 68 agriculteurs 03 ont fait déclarés leur dégâts auprès des assurances aucun et jusqu'à ce jour n'a été indemnisé, chose qui a provoqué le mécontentement. Lorsque on a voulu s'enquérir auprès de la CRMA on constatés que c'est une affaire d'expertise et qui prend du de temp.

2.7-Traitement des dossiers crédit BADR hors PNDA :**Tableau N°29 :** traitement des dossiers crédit BADR hors PNDA :

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Total
Dossier reçues	10	16	35	18	23	06	108
Dossiers acceptés	08	09	20	14	15	02	68
Dossiers rejetés	02	07	15	04	08	04	40

Nous constatons que le rapprochement du crédit à connu une nette évolution il est passé du simple au double en 04 années de 10 dossiers déposés en l'an 2000 il est passé à 23 dossiers en 2004 la situation arrêtée au moi d' avril 2005 s'est traduite par le traitement de 06 dossiers.

Globalement il y'à eu acceptation de 68 dossiers sur 108 en 5 année. Il est à noté qu'aune information sur le montant des financement nous à été communiqués.

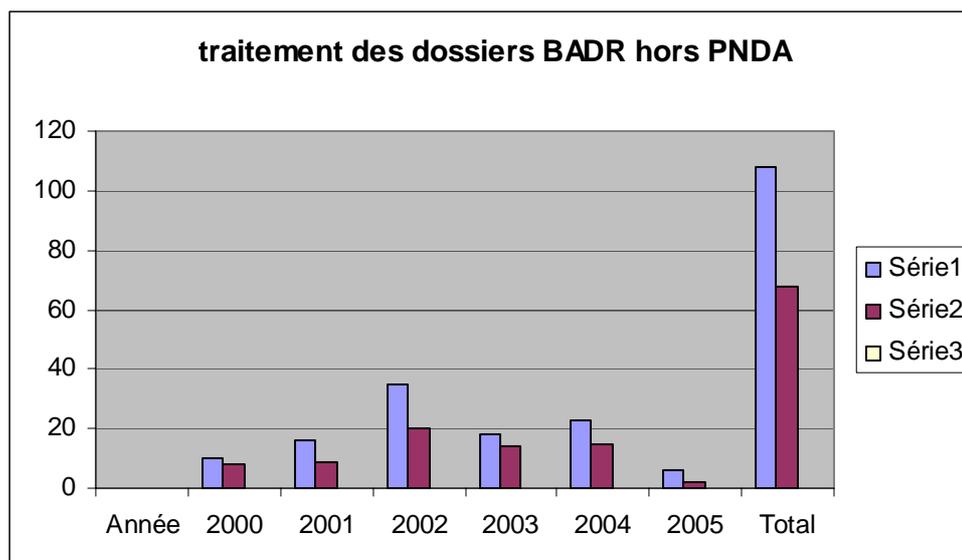


Figure N° 07 : traitement des dossiers de crédits BADR hors PNDA

2.8-Taux d'intérêt selon le type de crédit

Tableau N° 30 : taux d'intérêt selon le type de crédit :

Désignation		période	Intérêt
Crédit d'investissement (moyen et long terme)	PNDA liée	2-5	6%
	Investi pêche ,et aquaculture	>7ans	6.5%
	Hors de PNDA	Supérieur à 7ans	6-9%
Crédit d'exploitation (courte terme)	Hors de PNDA(privé ou groupe)	1année	9-10%

On observe que les intérêts sont différents selon le type de crédit, les intérêts de crédit de court terme (1 année) à 10%, et sont supérieures à les intérêts de moyen et long terme qui varient entre 6 à 9%.

3- Illustration projet intégré FNRDA- Assurances – financement BADR :

La volonté de l'Etat d'impulser les assurances, et les prêts bancaire à travers le FNRDA se matérialise harmonieusement dans le montage financier du projet PNDA ci-dessous :

Tableau n° 31 : Projet de développement PNDA Financement BADR (subvention, crédits , Autofinancement, Garanties et cotisations)

Nom et prénom : ***** N'goussa

Annee	Nature	nomenclature	qté	U	montant	Crédit lié		Durée	Annuité Du prêt	autofinancement	garantie	Cotisation
						subvention	prêt					
2003	1- trous	1.106	600	U	300.000	180.000	0	7	-	120.000	-	-
	2- plantation	1.308	600	Pla	900.000	720.000	0	7	-	180.000	3%	27.000
	3-gou- gou Palm	4.403	5	Ha	701.540	500.000	201.540	7	32.348	-		28.420
	4-Bassin (100m³)	4.302	2	U	1.000.000	250.000	250.000	7	40.127	500.000		28.433
	5-station de tête	4.403	2	U	120.104	120.000	0	7	0	104		
	6-nivellement	1.100	20	Ha	510.000		0	7	0	510.000		
	7-brise vent mort		1.670	MI	167.000		0	7	0	167.000		
	8-fonçage forage	4.101	1	U	3.750.000	1.000.000	2.750.000	7	441.392	-		
	9-Electrification forage		1	U	1.109.431		0	7	0	1.109.431		
	10-abris forage		1	U	130.000		0	7	0	130.000		
	11-equipement en PMI	4.400	1	U	417.470	208.735	208.735	7	33.503	-		
	12-goutte à goutte serres	4.403	10	U	272.377	56.000	84.000	7	13.482	132.377		56.840
	13-filme plastique		15	Qtx	247.500		0	7	0	247.500	1,5%	30.000
	14-serres	11.100	10	U	1.150.000	450.000	700.000	7	112.354	-	1,5%	480.000
S T					10.775.422	3.484.735	4.194.275		673.208	3.096.412		650.693
2004	Construction poulailler		2	U	1.600.000			7	-	1.600.000		70.000
	Acquisition souche		10.000	U	1.624.600		0	7	0	1.624.600		61.400
	Brise vent vif		1.760	MI	176.000		0	7	0	176.000		
	Kit asperseurs	4.402	1	U	167.533	98.766	98.766	7	15.853	-		
	Réseau goutte à goutte	4.403	5	Ha	701.540	500.000	201.540	7	32.348	-		28.420
	Achat et plantation djb	1.306	600	U	900.000	720.000	0	7	0	180.000	3%	27.000
Trous de plantation	1.106	600	U	300.000	180.000	0	7	0	120.000			
ST					5.499.673	1.498.766	300.306		48.201	3.700.600		186.820
2005	Goutte à goutte	4.403	5	Ha	701.540	500.000	201.540	7	32.348	-		28.420
	Trous de plantation	1.106	600	U	300.000	180.000	0	7	0	120.000		
	Achat et plantation djb	1.308	600	U	900.000	720.000	0	7	0	180.000	3%	27.000
ST					1.901.540	1.400.000	201.540		32.348	300.000		55.420
T					18.176.635	6.383.501	4.696.121		753.757	7.097.012		892.933
E n %						35.12%	25.94%			39.04%		

La lecture du projet montre que la part de l'autofinancement est de 39%, celle des subventions est de 35% alors que le crédit lié est de 25%

Quant aux assurances contractées le taux représente 5% de l'investissement global soit 892.933.00.

L'enseignement tiré de ce projet, montre, que les assurances ne constituent pas un facteur alourdissant, au point de décourager l'investissement. Par contre, la contribution de l'Etat est toujours conséquente et ce dans le cadre de la mie à niveau des exploitations agricoles.

CONCLUSION GENERALE

Faut il imaginer une conclusion à un travail de recherche supposé très peu abordé, qui est les assurances agricoles liées aux financement et au développement de l'agriculture. Sans ce tremper de démarche, on peut estimer que, c'est le financement agricole qui garantie la viabilité économique de l'exploitation agricole, les assurances agricoles par contre assurent sa longévité économique et sociale.

D'après les enseignement résumé, nous pouvons dire que les assurances agricoles, demeures fondamentalement liée au financement agricole et se créent un effet d'entraînement de l'un sous l'autre particulièrement matérialisé ces dernières années à travers la politique de soutien par FNRDA du secteur de l'agriculture.

Le présent travail, démontre l'enjeu qu'occupe l'exploitation dans encadrement juridique et économique par l'état. Mais cette tendance ambitionnée permet de dire que l'exploitation traditionnelle Oasienne s'insère très difficilement dans cette logique, puisque le système en lui même, doit s'intégrer, nonobstant les pressions soulevées et les tendance qui s'estampent.

Les crédits sont plus que jamais indispensables pour l'accès aux moyens de production pour la plus part des producteurs agricoles, la notion d'autofinancement ne trouve pas sa place chez nos agriculteurs à déficit chronique, dont les revenus ne leur permettent d'acquérir les équipements nécessaires à l'augmentation de la productivité, et par là à se reproduire

Les modalités et les critères d'attribution des crédits (aussi bien à court qu'à long et moyen terme) ne freinent aucunement l'extension du crédit et ne limitent pas son efficience, la distribution des fonds est maintenant faut il le dire grasse PNDA est à la porté de la grande masse des agriculteurs pour élargir leur production.

En fin au terme de notre travail de recherche. Le système oasien traditionnel que d'aucun n'a cessé de dire qu'il a amorcé son déclin. Continue à nous enseignés : En effet, il alimente toujours l'APFA en djebbars, il est garant de la biodiversité, il ne s'est pas adapter ni avec le PNDA de l'agriculture ni avec le PNDA de l'aquaculture.

Il ne s'assure pas ni contre les incendies ni contre autre chose il ne tend pas la main aux banques, et il n'est finalement pas **endetter**, il est toujours l'une des sources alimentaire et économique pour les populations de Ouargla, il perd de sa superficie d'année en année, il est là vieux, morcelé, émiette, délaissé, mais il continue à vivre et à se régénérer anarchiquement cette fois sous forme d'un écosystème nouveau, les palmiers sont entourés de djebbars qui deviennent adultes à leur tour entourés elle donnent d'autres djebbars qui deviennent elles aussi adulte, et ainsi de suite jusqu'à la formation des **aaches** (nouveau pseudonyme pour notre système) déjà l'appellation communément système oasien à debbab (KSAR Ouargla) est remplacée par la nouvelle appellation est les **aachouches**.

Référence bibliographique

- A.N.R.H,1998** –Rapport de présentation : synthèse hydrogéologique sur la nappe phréatique de la cuvette de Ouargla .
- A.N.R.H, 2002-** Rapport de présentation : Phénomène de la remonté des eaux dans la wilaya de Ouargla. Rapport D.H.W.Ouargla.
- B.A.D.R., 2003-** Agriculture un monde en renouveau : Revue bimestrielle d'information n°35 Juillet-Aout, Alger, 28p.
- B.A.D.R. , 2004-** Note de conjoncture (l'agriculture : Revue bimestrielle d'information n° 38 Janvier –fevrier Alger ,10p
- BAKOUR I., 2003-**Etude des dysfonctionnements de certains perimetres phœnicicoles dans la cuvette de Ouargla (Cas : des palmeraies traditionnelles de la commune de Ouargla). Mémoire d'ingénieur, I.A.S., Ouargla, 190p.
- BAOUIA A.,1999-**La nouvelle exploitation agricole oasienne, face aux changements de l'environnement économique. Mémoire d'ingénieur ,I.A.S. Ouargla,63p.
- BAYAZID N . ,2003-**Aperçu sur l'état de l'environnement dans la région de Ouargla : les principales pollutions et leur impact , Mémoire d'ingénieur ,INFS/AS, Ouargla , 111p
- BEDRANI S .,1981** - l'agriculture algérienne depuis 1966 14p
- BEN MALEK R. , 1999** - la réforme du système bancaire en Algérie 17P
- B.N.E.D.E.R., 1992-** Etude d'inventaire du patrimoine phœnicicole de la wilaya de Ouargla, Tipasa, 41p.
- BOUAMMAR B., 2000-** Les changements de l'environnement économique depuis 1994 et leur effets sur la rentabilité économique et financière des néo-exploitations agricoles oasiennes et sur leur devenir : cas des exploitations céréalières et phœnicicoles de Ouargla, thèse de magister, INA, Alger, 28 p.
- BOUNOUA., 2002-** Problématique de financement de l'agriculture : actes du séminaire (le développement de l'agriculture saharienne) 134p.
- BOUTEMDJET A.,2004** La valorisation des boues résiduaires urbaines en plantation forestières dans les zones arides , thèse de magister . IAS ;Ouargla 4. 7.11p
- BOUYACOUB ., 2001** - L'entreprise et le financement bancaire 4p.
- BRADAI L., 2002-** Situation des cultures sous-jacentes des palmeraies de la cuvette de Ouargla : Mémoire d'ingénieur, IAS., Ouargla, 31 ; 32 p,
- CHINOUNE ., 2004-** les effets induits par le PNDA sur le développement de l'agriculture dans la région de Ouargla : Mémoire d'ingénieur 4 .13.15.46.58p

- CLEMENT J.M., 1984** - Larousse agricole, Edit : Larousse, France, 1208p.
- C.R.M.A. ,2005** -Offre de proposition d'un contrat d'assurance
- D.P.A.T., 2003-** Annuaire des statistique 2002 de la wilaya de Ouargla. Etab : Direction de planification et d'aménagement du territoire , Ouargla , 170p.
- FOUFOU.A;2002** étude socio de la vulgarisation agricole dans la cuvette de Ouargla .mémoire d'ing INFS/AS Ouargla 32P
- GAOUASSE ET BOUZOUAOUIDE ,2002** - financement du projet d'investissement agricole , 22p
- HALILAT M.T., 1993-** Etude de la fertilisation azotée et potassique sur le blé dur (variété aladura) en zones sahariennes (région de Ouargla), Thèse Magistère, Univ, Batna, 130p.
- I.N.R.A.A., 2001-** Prospectives agricoles n°1 : Revue annelle, Alger, Pp (07-50).
- KEBAILI S., 1995-** Les portées et les limites de la mise en valeur dans les régions sahariennes : cas de la région de Ouargla, Mémoire d'ingénieur, INFS/AS, Ouargla, 92p.
- M.A.D.R., 2001-** Programme de soutien a la relancé économique a court et moyen terme (2001-2004), Pp (01-07).
- M.A.D.R a, 2002-** Nomenclature des actions soutenues par le F.N.R.D.A, Guid des procédures, Alger,21p.
- M.A.D.R b, 2002-** Les ressources en eau et leur utilisation dans le secteur agricole en Algérie, 17p
- M.A.D.R., 2003-** Mise en œuvre d'un dossier de demande d'investissement soutenu par le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (F.N.R.D.A), Guide des procédures, Alger,50p.
- M.A.T.E., 2001-** Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement, Alger, Pp (01-117).
- M.E.A.T.,1996** –Demain , l'algerie 2p.
- O.N.M., 2003-** Données climatologique de Ouargla.
- OUSMAN M S.,1994** - Contribution à l'étude de la rentabilité de la céréaliculture sous pivot en zone arides ; cas de quelques périmètres céréalier de la région de Ouargla: Mémoire d'ingénieur, INFS/AS, Ouargla.
- PERCHE. C, 1972** -gestion des entreprises agricoles.
- SECE/DGE., 1997-** L'état de l'environnement en Algérie : Revue des collectivités locales n°02, Pp (07-16).
- SENOUCI S., 1998** -L'état de l'environnement en l'Algérie 1997 : Rapport, Sonatrach, Pp (10-18).

T.A.D., 2002- Etude d'un plan de gestion de la zone humide de Ain Beida. Phase1 : Données générales du milieu, C.F. Ouargla, Pp(29-42).

ZENKHRI S., 1998- Le développement de l'agriculture saharienne comme alternative aux ressources épuisables : Séminaire international, 102P.

ZENKHRI S., 2002- Les organisations professionnelles et le développement de l'agriculture saharienne : Master of science, 406p.

ANNEXE N°01

Les Résultats :

1 –Identification de l'exploitant :

Age :

Daira	Age	18-40		40-60		> 60		Total	
		Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Ouargla	Ksar	-	-	6	8.82 %	8	11.76 %	14	20.56 %
	Mkhadma	-	-	6	8.82 %	5	7.35%	11	16.15 %
	Bamendil	-	-	6	8.82 %	4	5.88%	10	14.60 %
	Nouveau système mise en valeur	2	2.94	3	4.41 %	3	4.41	8	11.75 %
Sidi khouiled	Sidi khouiled	1	1.47 %	3	4.41 %	3	4.41%	7	10.29 %
	Ain baida	-	-	3	4.41 %	2	2.94%	5	7.35%
	Hassi ben habdellah(nouveau système mise en valeur)	-	-	2	2.94 %	5	7.35%	7	10.29 %
N'goussa	Nouveau système mise en valeur	1	1.47	3	4.41	2	2.94%	6	8.70%
Total		4	5.88	32	47.05	32	47.05s	68	100%

Niveau d'instruction :

Dairat	Niveau	Analphabète		Ecole coranique		Primaire		Secondaire ou universitaire		Total	
		Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbre	%
Ouargla	Ksar	7	10.29 %	1	1.47 %	4	5.88 %	2	2.94 %	14	20.56 %
	Mkhadma	3	4.41 %	5	7.35 %	1	1.47 %	2	2.94 %	11	16.15 %
	Bamendil	3	4.41 %	1	1.47 %	2	2.94 %	4	5.88 %	10	14.6 %

	Nouveau système mise en valeur	3	4.41 %	2	2.94 %	3	4.41 %	-		8	11.75 %
Sidi khouiled	Sidi khouiled	1	1.47 %	2	2.94 %	3	4.41 %	1	1.47 %	7	10.29 %
	Ain baida	1	1.47 %	2	2.94 %	2	2.94 %	-		5	7.35 %
	Hassi ben abdellah (nouveau système mise en valeur)	2	2.94 %	1	1.47 %	3	4.41 %	1	1.47 %.	7	10.29 %
N'goussa	Nouveau système mise en valeur	2	2.94 %	1	1.47 %	3	4.41 %	-		6	8.70 %
Total		22	32.35 %	15	22.05 %	21	30.8 %	10	14.7 %	68	100%

Autre activités :

Dairat	Activités	Activités agricole		Activités agricoles + Autres activités								Total
				Fonctionneur		Entrepreneur		Retraité		Autres		
				Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	
Ouargla	Ksar	2	2.94	7	10.29	-		5	7.35	-	-	14
	Mkhadma	2	2.94	2	2.94	1	1.47	1	1.47	5	7.35	11
	Bamendil	1	1.47	4	5.88	1	1.47	4	5.88	-	-	10
	Nouveau système mise en valeur	3	4.41	1	1.47	1	1.47	1	1.47	2	2.94	8
Sidi	Sidi khouiled	1	1.47	2	2.94	-	-	2	2.94	2	2.94	7

khouiled	Ain Baida	1	1.47	2	2.94	-	-	-	-	2	2.94	5
	Hassi ben abdellah(nouveau système mise en valeur	3	4.41	-	-	4	5.88	-	-	-	-	7
N'goussa	Nouveau système mise en valeur	2	2.94	-	-	2	2.94	1	1.47	1	1.47	6
Total		15	22.05	18	26.47	9	13.23	14	20.58	12	17.64	68

Lieu de Résidence :

Dairat	Lieu	Hors de la zone		Dans la zone		Total	
		Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Ouargla	Ksar	5	7.35	9	13.23	14	20.58%
	Mkhadma	4	5.88	7	10.29	11	16.17%
	Bamendil	-	-	10	14.70	10	14.70%
	Nouveau système mise en valeur	6	8.82%	2	2.94%	8	11.76%
Sidi khouiled	Sidi khouiled	-	-	7	10.29	7	10.29%
	Ain baida	-	-	5	7.35	5	7.35%
	Hassi ben abdellah(nouveau système mise en valeur)	6	8.82%	1	1.47%	7	10.29%
N'goussa	Nouveau système mise en valeur	6	8.82%	-	-	6	8.82%
		56	82.35%	12	17.64%	68	100%

ANNEXE N°02

Fiche d'enquête N :

Enquête sur terrain :

1-Identification de l'exploitant :

Nom et prénom :

L'âge de l'exploitant :

- entre 18 ans et 40 ans
- entre 40ans et 60 ans
- Au de la 60 ans

Niveau d'instruction :

- Analphabète
- Ecole coranique
- primaire
- secondaire ou universitaire

Autre activité de l'exploitant :

- Activité agricole
- Autre activité :
 - 1-fonctionnaire
 - 2-entrepreneur
 - 3-retraité
 - 4-Autre

Lieu de résidence :

- dans la zone
- Hors de la zone

2-Identification de l'exploitation :

Localisation :

- Daïra
- commune
- Palmerais

Système de production :

- 1-Ancienne système oasien
- 2-Nouveau système :
 - petite mise en valeur

- moyenne mise en valeur
- Grande mise en valeur

L'age de l'exploitation :(l'année de création) :

Relation avec les banques :

- existe :
 - date de première relation
 - pourquoi cette relation

Vocation de l'exploitation :

- monoculture
- polyculture

superficie :

- Avant les prêts bancaires
- Après les prêts bancaires

Type de plantation :

- organise
- peu organise
- Anarchique

les action s réalisées après les prêts bancaires :

L'age de plantation phoenicole :

- Djebbar
- 6 ans à 20 ans
- 20ans à 40 ans
- >40ans

3- Financement de l'exploitation :

-les crédit bancaires oui non

-déplacement chez ces structures oui non

- quelles sont les étapes qui vous faire pour prend d'un crédit bancaire

-quelles sont les problèmes ou les difficultés qui rencontré les prêts bancaires

-crédits de compagne

-crédit de PNDA

-Est ce que donnée des garanties ou des actes pour prend d'un crédit

-Les effets de ces crédits sur le développement de l'exploitation et sur le rendement:

- 1^{iere} année
- 2^{ieme} année
- 3^{ieme} année

-Comment voyez vous l'avenir de votre exploitation

-Quelles sont les points faibles ou les inconvénients des crédits bancaires.

4-L'assurance de l'exploitation :

-Est-ce que vous assurez ou bien non et pourquoi.

- l'assurance est-elle chère ou non.

- la procédure de remboursement est-elle facile ou non .

- quel est votre agent.

- qu'est-ce que vous assurez.

- quelles sont les étapes que vous devez faire pour réaliser un contrat d'assurance.

-

TABLE DE MATIERE

SOMMAIRE

CHAPITRE N°1 : PROBLEMATIQUE, METHODOLOGIE D'APPROCHE ET CADRE CONCEPTUEL	01
1-PROBLEMATIQUE GENERALE:	01
2- METHODOLOGIE D'APPROCHE	10
2.1-Première étape.....	10
2.2 -Deuxième étape.....	10
2.3-Objectifs recherches	10
2.4-Le choix de la région :.....	11
3-DEFINITION DE QUELQUES CONCEPTS DE BASE :	13
3.1- Crédit :.....	13
3.2 - Assurance :	13
3.3-Les prêts :.....	13
3.4- Exploitation agricole :.....	13
3.5- La mise en valeur :	13
3.6- Développement agricole :.....	14
3.7-Financement :.....	14
3.8- Système agraire :.....	14
3.9- Exploitant agricole :.....	14
CHAPITRE N° 2 ETAT DE L'AGRICULTURE EN ALGERIE	15
1- LES PRINCIPALES REFORMES AGRICOLES :	15
1 .1- La Révolution agraire :.....	16
1. 2- Le secteur autogéré :.....	17
1.3-Le secteur privé :	17
1.4 -L'accession à la propriété foncière agricole (A.P.F.A) :.....	18
2- LA SITUATION DE L'AGRICULTURE ALGERIENNE :	19
2.1- La situation alimentaire de pays :.....	19
2.2- Le poids de la croissance démographique :.....	21
2.3- La dégradation des sols :.....	21
2.4- La dégradation des ressources en eau :.....	21
3- LES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES :	22
3.1- L'administration centrale et les services décentralisés :.....	22
3.2- Les instituts et organismes techniques de formation, recherche et expérimentation :.....	22

4- LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET

INTERPROFESSIONNELLES :	23
4.1-Les chambres d'Agriculture :	23
4.2-Les associations professionnelles :	24
4.3-Les coopératives agricoles de services :	25

CHAPITRE N°3 :LES ASSURANCES ET LES PRETS BANCAIRES EN ALGERIE

1- LES ASSURANCES :	27
1. 1-Fondements :	27
1. 2- Objectifs :	27
1 .3- Les instrumentations :	29
1.3.1-La caisse de sécurité contre les intempéries agricoles :	29
1.3.2-La caisse des assurances agricoles :	30
1-4 Evolution et développement de CNMA:.....	30
1-5 Les Raisons qui conduisent les agriculteurs a s'assurer :	32
1-6 Les Raisons à s'abstenir des assurances.....	32
1-7 Les risques :.....	33
1.7.1- Risques agricoles :	33
1.7.1. 1- Multirisques palmiers –dattier :.....	33
301.7.1.2- Assurances Multirisque Serres :.....	33
1.307.1.3-Assurance Multirisques agricoles :.....	33
1.7.301. 4-Assurance multirisque bétail:.....	34
1.7.1.4.1- Gestation :.....	34
1.7.1.4.2 – Ovins	34
1.7.1.4.3- Caprins	34
1.7.1.4.4 - Engraissement :.....	34
1.7.1.4.5- Franchise :	34
1.7.1.4.6- Equides :.....	34
1.7.1.4.7- Assurance temporaire :	35
1.7.1.4.8- Garantie pendant le transport	35
1.7.1.4.9- Garantie pendant les séjours pour les concours ou expositions :.....	35
1.7.1.5-Assurance Elevage :	35
1.7.2- Tarif incendie et risques accessoires	36
1.7.3- Tarif dégâts des eaux –inondation –tempête.....	37
1.7.4- Tarif responsabilité civile exploitation :.....	37
1.7.5- La garantie est accorde sans franchise	37
1.7.6- Grêle:.....	37
1.7.7- incendie récoltes:	37
1.7.8-Tous risques engin de chantier:.....	37
2- LE FINANCEMENT :	38
2.1 -Fondement :.....	38
2.2- Les objectifs :	39

2.3- Besoins en crédits et financement :.....	39
2.4- Particularités du financement de l'agriculture :.....	40
2.5- Les Raisons qui conduisent l'agriculteurs de demander un crédit Bancaire :.....	40
2.6- L'origine de financement agricole :.....	41
2.7- Modalités et procédures de financement :.....	41
2. 7.1- Modalités et procédures de financement d'exploitation :	41
2.7.1.1 - Restructuration de la période (1990-1999):	42
2.7.2 - Modalités et procédures de financement des investissements :	43
2.7.2.1-Le financement par à participation temporaire :	43
2.7.2.2-procédures de financement définitif :	43
2.8- Les instrumentations :	43
2. 8.1- Financement du secteur agricole par la BNA :.....	43
2.8.2- La banque de l'agriculture et du développement rural B.A.D.R :.....	45
2.8.3- La caisse nationale de mutualité agricole :	47
2.9-Organisation du secteur agricole durant la période (1990-2000) et le développement du processus d'attribution des crédits :.....	48
2.10 -Organisation des activités du fonds nationale de développement agricole et la décentralisation de la gestion :.....	49
2. 10.1- Le Fonds de Mise en Valeur de Terre par la Concession (F.M.V.T.C) :.....	50
2.10.2- Le Fonds de Lutte contre la Désertification et de Développement du Pastoralisme et de la Steppe (F.L.D.D.P.S) :.....	51
2 .11- Les conditions favorables à une politique de financement agricole :.....	51
2.12- Les risques de financement agricole :.....	52
2.13- Dossiers de demande d'un crédit :.....	52
2.13.1-L'etude et l'analyse de la demande :.....	53
2.13.2-Les conditions d'emprunt :.....	53
2.13.3-Signature de l'accord et l'optent ion de crédit :.....	53
2.13.4-Suivi du crédit :.....	54
2.13.5-Les garanties du crédits :.....	54
2.13.6Remboursement du crédit :.....	54
CHAPITRE N° 1 PRESENTATION DE LA REGION DE OUARGLA.....	55
1-LE MILIEU PHYSIQUE :	55
1.1- Situation géographique :.....	55

1.2 Situation administrative :	56
1.3- Le climat :	57
1.3.1- Les températures :	57
1.3.2- Les précipitations :	57
1.3.3- Les vents :	58
1.3.4- L'humidité relative de l'air :	59
1.3.5- L'évaporation :	59
1.3.6- L'insolation :	59
1.3.7- Classification du climat :	59
1.3.7.1- Diagramme ombrothermique de GAUSSEN :	59
1.3.7.2- Climagramme d'EMBERGER :	60
1.4-la géomorphologie :	62
1.5- Les ressources hydrographiques :	63
1.5.1- La nappe phréatique :	63
1.5.2- La nappe du complexe terminale:	63
1.5.2.1-La nappe du Miopliocène :	63
1.5.2.2- La nappe sénonien :	64
1.5.2.3- Le continental intercalaire (nappe albienne) :	64
1.6- La flore :	64
1.7-la pédologie :	65
2-LE MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE :	65
2.1- population :	65
2.2-Emploi :	65
3- ENVIRONNEMENT AGRICOLE DANS LA REGION DE OUARGLA :.....	66
3.1-Les principaux organismes qui interviennent dans l'appui technique aux agricultures :	66
3.1.1-La direction des services agricoles (D.S.A) :	66
3.1.2- La chambre d'agriculture de la wilaya :	67
3.1.3-la subdivision agricole au niveau de la daïra :	68
3.1.4-Le commissariat au développement de l'agriculture dans les régions sahariennes(C.D.A.R.S) :	68
3.1.5- L'institut technique de développement de l'agriculture saharienne (I.T.D.A.S) :	68
3.1.6-L'Agence nationale des ressources hydriques (A.N.R.H).	69
3.1.7 Les institutions de formation de recherche et de vulgarisation :	69
3.1.7.1-département des sciences agronomiques :	69
3.1.7.2-L'institut de formation professionnelle (I.F.P) de said Otba :	69
4- LES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRICOLES DANS LA REGION	70

DE OUARGLA :	
4.1-L'ancien système agricole oasien	70
4.1.1 - Les exploitations entretenues :.....	71
4.1.2 Les exploitations non entretenues :.....	71
4.1.3 Les exploitation quasiment abandonnées :.....	71
4.1.4-les moyens de production :.....	72
4.1.4.1- La terre :.....	72
4.1.4.2-Le matériel :.....	72
4.1.4.3-La main d'œuvre :.....	69
4.1.5- Les techniques de production :.....	70
4.1.5.1-La fertilisation	73
4.1.5.2- L'irrigation :.....	73
4.1.5.3- Le drainage :.....	73
4.1.6- Production :	73
4.1.6.1- La phœniciculture :	73
4.1.6.2- l'arboriculture :	74
4.1.6.3- La céréaliculture :.....	74
4.1.6.4- Les cultures maraîchers :	74
4.1.7- Les contraintes de l'ancien système agricole Oasien :	74
4.2- Les nouvelles palmeraies	75
4.2.1- La petite mise en valeur :.....	75
4.2.2- La moyenne mise en valeur :.....	76
4.2.3- La grande mise en valeur :.....	76
4.2.4- Les moyens de production :.....	76
4.2.4.1- La terre.....	76
4.2.4.2-Le matériel agricole :.....	76
4.2.4.3- La main d'œuvre :.....	77
4.2.5- Les techniques de production :.....	77
4.2.5.1- Le travail du sol :.....	77
4.2.5.2- La fertilisation :.....	77
4.2.5.3- L'irrigation :	78
4.2.5.4- Les abris serres :	78
4.2.6- production :.....	78
4.2.6.1-La phœniciculture :.....	78
4.2.6.2- L'arboriculture :	79
4.2.6.3- La strate herbacée :.....	79

CHAPITRE N°2 : RESULTATS ET DISCUSSIONS.....	80
1-: L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUÊTE AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION :.....	80
1.1-LES ASSURANCES ET LES PRODUITS D'ASSURANCES AGRICOLES	80
1.1.1- La Mutualité Agricole.....	80
1.1.2 - Produits d'Assurances commercialisés par la Mutualité Agricole.....	80
1.1.2.1-multirisques palmier dattier :.....	81
1.1. 2.1.1- Conditions de garantie.....	81
1.1.2.1.2 -Dates limites de souscription des contrat d'assurance multirisques palmiers dattiers.....	81
1.1.2.1.3- Dates limites de garantie de l'assurance.....	81
1.1.2.1.4-Simulation de cotisation	81
1.1.2.1.4. 1- Palmiers dattier productifs / Deglet Nour.....	81
1.1.2.1.4.2-Jeunes djebbars.....	82
1.1.2.1.5-En cas de sinistre.....	82
1.1.2.1.6- Indemnisation brute arbres productifs :.....	82
1.1.2.1.7- Indemnisation nette après franchise (15%) :.....	83
1.1.2.1.8- Indemnisation brute récoltes :.....	84
1.1.2.1.9- Indemnisation brute jeunes djebbars :.....	84
1.1.2.1.10-- Indemnisation nette après franchise (15%) :.....	84
1.1.2.2-Assurance multirisque incendie de récolte :.....	84
1.1. 2.2.1- Objet de la garantie	84
1.1.2.2.2- Dates limites de souscription des contrat d'assurance incendie récoltes par nature de culture.....	85
1.1.2.2.3-Simulation de cotisation à payer :.....	85
1.1.2.2.4-En cas de sinistre.....	86
1.1.2.2.5- Indemnisation blé dur ordinaire :.....	86
1.1.2.3-Assurance multirisque serre.....	87
1.1.2.3.1- Objet de la garantie :.....	87
1.1.2.3.2-Conditions de garantie.....	87
1.1.2.3.3-En cas de sinistre	88
1.1.2.3.4- Simulation en cas de sinistre à 100%.....	88

1.1.2.4- Assurance multipérils pomme de terre :.....	89
1.1. 2.4.1- Objet de la garantie :.....	89
1.1.2.4.2-La responsabilité Civile Exploitation Agricole :	90
1.1.2.4.2-L'individuelle Accident:	90
1.1. 2.4.3-Pomme de terre de saison :.....	90
1.1.2.4.4- Pomme de terre d'arrière saison :.....	90
1.1.2.4.5- Dates limites de garantie de l'assurance multipérils pomme de terre (A la récolte).....	90
1.1.2.4.6-Simulation de cotisation :.....	91
1.1.2.4.7-Important à savoir.....	91
1.1.2.5-Assurance multirisque bétail :.....	92
1.1. 2.5.1- Objet de la garantie :.....	92
2- ANALYSE DES RESULTATS D'ENQUETES AU NIVEAU DES EXPLOITATIONS :.....	93
2.1- Caractéristiques des exploitations enquêtées.....	93
2.2- Caractéristiques socio-économiques :.....	93
2.3-Relation avec les banques dans le cadre de PNDA.....	95
2.4-Relation avec les assurances :.....	98
2.5-Relation avec les banques :.....	100
2.6-Répartition des enquêtés selon les dégâts déclarés- remboursement :.....	102
2.7-Traitement des dossiers crédit BADR hors PNDA :.....	102
2.8-Taux d'intérêt selon le type de crédit.....	103
3- ILLUSTRATION PROJET INTEGRE FNRDA- ASSURANCES – FINANCEMENT BADR :..	104
CONCLUSION GENERALE	105

Références bibliographiques

Annexes